



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021



Débat d'Orientations Budgétaires
Séance plénière du 2 décembre 2020

Le Département aux côtés des Réunionnais

Photos: BRUNO BAMBA - ALEXANDRE RIVIERE - HUBERT NUGENT

sommaire

- 5** Préambule
- 6** Un budget départemental au service de la relance économique et sociale et de la transition écologique
- 12** Des ressources humaines œuvrant pour un service public départemental modernisé et renforcé
- 16** Un plan de relance ambitieux face aux défis de la crise sanitaire
- 19** Soutenir les publics les plus fragiles
- 31** Contribuer à l'épanouissement des femmes et des hommes réunionnais
- 41** Développer le territoire
- 53** Développer l'intelligence institutionnelle
- 63** Engager notre trajectoire écologique et solidaire

préambule

Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire aux conséquences économiques, sociales et sociétales graves, nous nous tournons vers 2021 avec beaucoup de volontarisme et d'engagement.

L'année 2021 sera une année charnière marquant très certainement le redémarrage économique, un retour vers la croissance et le développement. Le Département de La Réunion se doit d'être au rendez-vous de ce moment crucial, tant pour le territoire, que pour notre planète.

Dès 2020, nous avons préparé ce rendez-vous avec la validation du plan départemental de relance économique et sociale. D'un montant de 500 millions d'euros, ce plan sera pleinement mis en œuvre en 2021 afin d'amener La Réunion et les Réunionnais dans une dynamique que nous voulons vertueuse et positive.

Le monde économique sera accompagné, les professionnels du BTP en particulier, à travers un plan d'investissement massif. Le monde agricole bénéficiera également d'un soutien renforcé en vue de concrétiser la stratégie de transformation agricole que nous portons dans le cadre du Plan AgriPéi2030. Diversifier les cultures, amener à davantage de production bio, faciliter et favoriser la consommation des produits locaux, au sein de la restauration scolaire notamment, sont autant de défis que nous voulons relever avec nos partenaires.

Les populations les plus vulnérables et les plus défavorisées seront au cœur de nos dispositifs en mettant en place de nouvelles mesures d'accompagnement social, en lien avec le plan pauvreté dont le Département assume le déploiement à l'échelle du territoire. A ce titre, l'aide à l'amélioration de l'habitat sera amplifiée afin que davantage de ménages puissent en bénéficier. Face à la crise sanitaire et à ses conséquences, un nouvel élan est donné à l'aide alimentaire avec la mise en place du chèque d'accompagnement personnalisé alimentaire.

La mise en œuvre du plan sénior se poursuit en 2021 avec l'ouverture de nouvelles maisons d'accueillants familiaux et un accompagnement renforcé dans le bien-vieillir avec la formation de Réunionnais dans les métiers des services à la personne et le soutien à certains secteurs (coiffure, esthétique, massage, sport, culture...) avec la création du Pass Bien-Être.

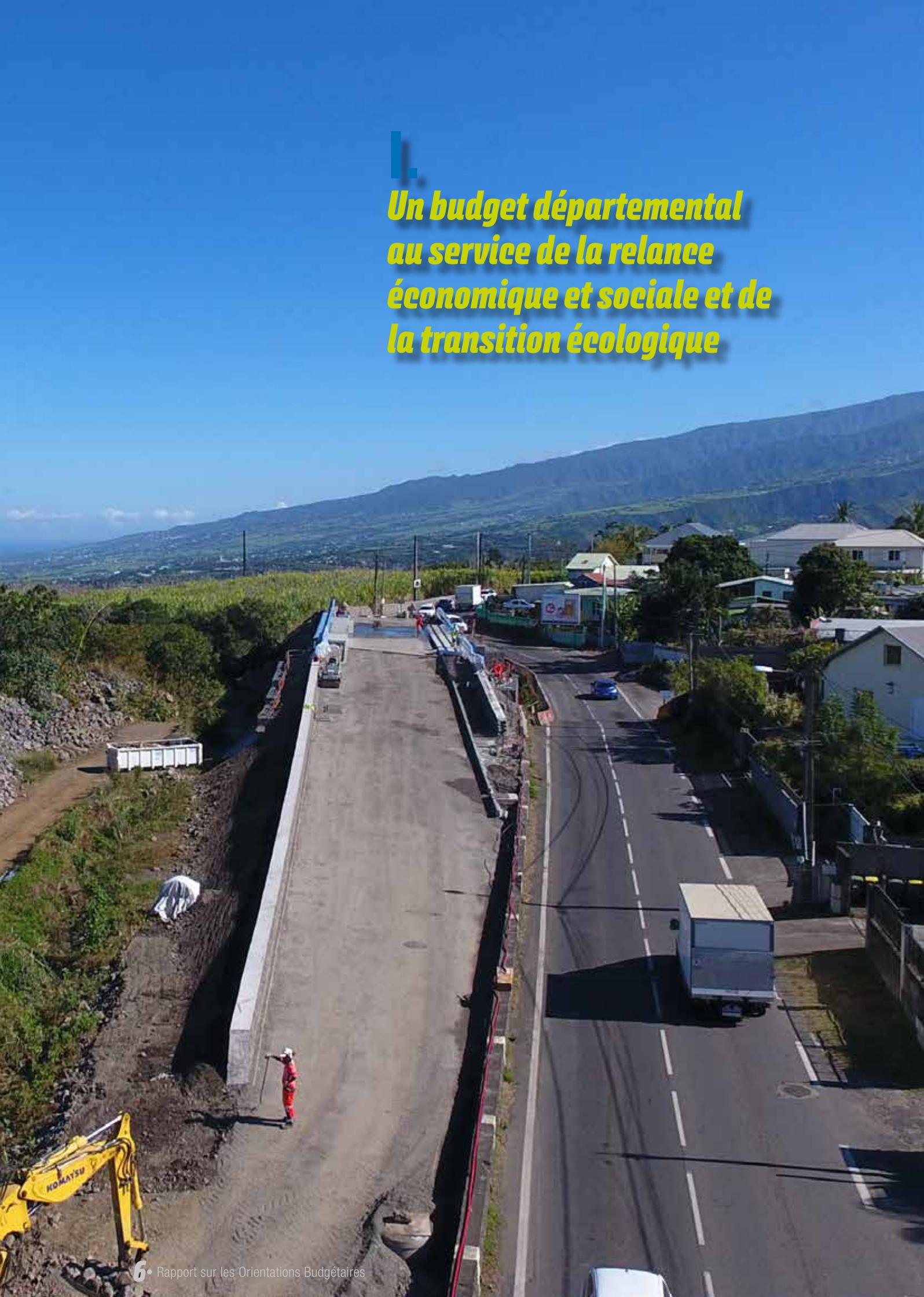
Les mondes de la culture et du sport ne seront bien sûr pas oubliés après une année 2020 catastrophique. Nous veillerons au soutien des acteurs de la culture, comme ceux du mouvement sportif afin de limiter l'impact de la crise sanitaire, tout en favorisant la création, la diffusion de la culture, la pratique sportive et l'émergence de nouvelles pépites au plus haut niveau.

La relance passe également par la validation de la seconde génération du Pacte de Solidarité Territoriale qui sera déployé dès 2021, toujours en étroite concertation avec les communes. Il s'agit de poursuivre une politique d'aménagement concertée et cohérente du territoire, en lien avec les communes. L'aménagement du territoire, c'est aussi les grands projets structurants de l'île qui se poursuivront : le projet de route des hauts de l'est, celui du prolongement de la RD400 au Tampon, le plan radier, les projets de valorisation touristiques ou encore les projets hydrauliques tels que l'ambitieux projet MEREN.

Si le défi planétaire en 2021 sera avant tout sanitaire, il ne doit pas occulter l'enjeu environnemental, écologique et solidaire. Face au réchauffement climatique et aux grandes catastrophes environnementales, le monde est à l'aube de grands bouleversements. La Réunion en subit d'ailleurs les conséquences à travers la sécheresse et les terribles incendies qui ont ravagé le Maïdo. Nous ne pouvons pas rester insensibles à cette réalité inquiétante et surtout menaçante.

Depuis plusieurs années, la collectivité départementale a pris ses responsabilités en prenant les mesures nécessaires pour diminuer son empreinte carbone et s'inscrire dans une démarche de développement durable. Cette trajectoire écologique et solidaire entrera dans une nouvelle phase en 2021 avec la validation du Plan de transition écologique et solidaire. Ce document, bâti avec les Réunionnais et pour les Réunionnais, sera la feuille de route de toutes nos actions. Que ce soit sur le plan économique, social, culturel, ou environnemental, nos actions intégreront une vision écologique visant à participer à l'effort global de préservation de notre environnement, de notre territoire, et, in fine, de notre planète.

Ces orientations budgétaires 2021 portent très clairement une vision d'espérance. L'espérance d'un avenir meilleur, pour notre population, pour notre territoire, pour notre monde.



**Un budget départemental
au service de la relance
économique et sociale et de
la transition écologique**

I. UN CONTEXTE HORS-NORMES QUI APPELLE UNE STRATÉGIE VOLONTARISTE

L'élaboration du budget primitif 2021 du Département vient s'inscrire dans un contexte extraordinairement difficile et incertain, sur le plan sanitaire, économique et social et plus spécifiquement au regard de la situation d'ensemble des finances publiques de notre pays.

Selon les prévisions du projet de loi de finances 2021, la conjoncture actuelle est en effet marquée, sous l'impact de la pandémie Covid19 persistante, par un recul sans précédent du PIB en 2020 (-9 %), et en conséquence des niveaux de déficit (6,7 % du PIB l'année prochaine après 10,2 % en 2020) et de dette publique (116% du PIB en 2021 après 117 % attendu cette année) dépassant l'ensemble des seuils d'alerte jusqu'à présent communément admis.

Malgré ces marges de manœuvre déjà fortement entamées, au regard des perspectives de reprise et de rebond encore incertaines les pouvoirs publics sont tenus à un indispensable volontarisme ; ce afin de préserver la cohésion sociale en aidant notamment les publics les plus fragiles à faire face à la crise, de soutenir l'activité économique en confortant à la fois l'offre et la demande, mais également de dessiner les contours du monde de demain en œuvrant à une relance de nature à accélérer la transition écologique et solidaire.

À l'échelle de notre territoire, le budget 2021 du Département de La Réunion s'inscrit pleinement dans cette stratégie. Nous continuerons en 2021 à prendre l'ensemble de nos responsabilités en matière de relance et de solidarité, comme nous l'avons fait en 2020 :

- au travers de la mise en œuvre du Pacte de solidarité et d'urgence sociale (PSUS), qui s'est traduit par le mandatement de 30 M€ au service des publics fragiles et pour organiser la réponse à la crise sanitaire sur la période de l'état d'urgence ;
- grâce au lancement rapide du Plan départemental de relance économique et sociale (PDRES), dont le budget primitif 2021 viendra poursuivre la mise en œuvre.

Moteurs de l'investissement public, de l'action de proximité et de la solidarité dans notre pays, les collectivités locales sont aujourd'hui directement touchées et fragilisées par la crise, puisque leurs recettes fiscales, tarifaires et domaniales subissent de plein fouet l'impact de la récession, tandis que leurs dépenses sont

portées à la hausse pour répondre aux multiples besoins. Cet « effet ciseau » concerne en premier lieu les conseils départementaux, dont la structure financière était déjà soumise à de fortes contraintes avant même la crise sanitaire, et qui sont actuellement en première ligne face à la demande sociale.

Pour ce qui est de notre collectivité, la part importante dans le budget des recettes de fiscalité indirecte, au rendement durablement incertain dans le contexte actuel, ainsi que l'orientation attendue à la baisse de la péréquation nationale, constituent plus spécifiquement des motifs de vigilance (voir infra).

Dans le même temps, l'indice de fragilité sociale - nouvel indicateur constitué par le projet de loi de finances 2021, qui articule des critères tels que la part des bénéficiaires d'allocations sociales, le niveau de revenu, le taux de pauvreté, et le niveau d'aisance budgétaire (épargne brute) – place notre collectivité au premier rang des départements français les plus en difficulté, ce qui traduit le niveau de contrainte auquel nous devons faire face.



Néanmoins, dans ce contexte de crise le Département de La Réunion peut heureusement s'appuyer sur les acquis stratégiques qu'il a opportunément su engranger avant la crise :

- la recentralisation du RSA depuis le 1^{er} Janvier 2020, obtenue grâce à un important travail de négociation et de préparation technique avec les services de l'Etat, est aujourd'hui un facteur décisif de préservation de nos équilibres budgétaires, qui nous a d'ores et déjà permis d'accroître la capacité d'action de notre collectivité en 2020 et le déclenchement de différentes mesures d'urgence face à la crise ;
- le faible niveau d'endettement en valeur absolue de notre collectivité (350 € par habitant réunionnais contre de l'ordre de 500 €/habitant en moyenne nationale) lié à une gestion prudentielle, rend disponible le levier de l'emprunt, financièrement opportun dans le contexte actuel en raison des taux d'intérêt historiquement bas ;
- enfin, la capacité éprouvée de gestion et de pilotage de notre collectivité constitue un élément déterminant ; à travers les différents plans initiés (plan pluriannuel des investissements, plan départemental de relance économique et sociale, plan de transition écologique et solidaire), et déclinés dans ces orientations budgétaires 2021, notre collectivité est en capacité d'agir de manière ordonnée, réactive et phasée ; et aussi de réaliser les nécessaires efforts d'efficience de gestion, notamment dans le pilotage de notre masse salariale et de nos dépenses courantes. 2021 se traduira notamment par la poursuite de la certification des comptes de notre collectivité, démarche innovante pour une grande redevabilité et transparence de notre gestion vis-à-vis des citoyens réunionnais.

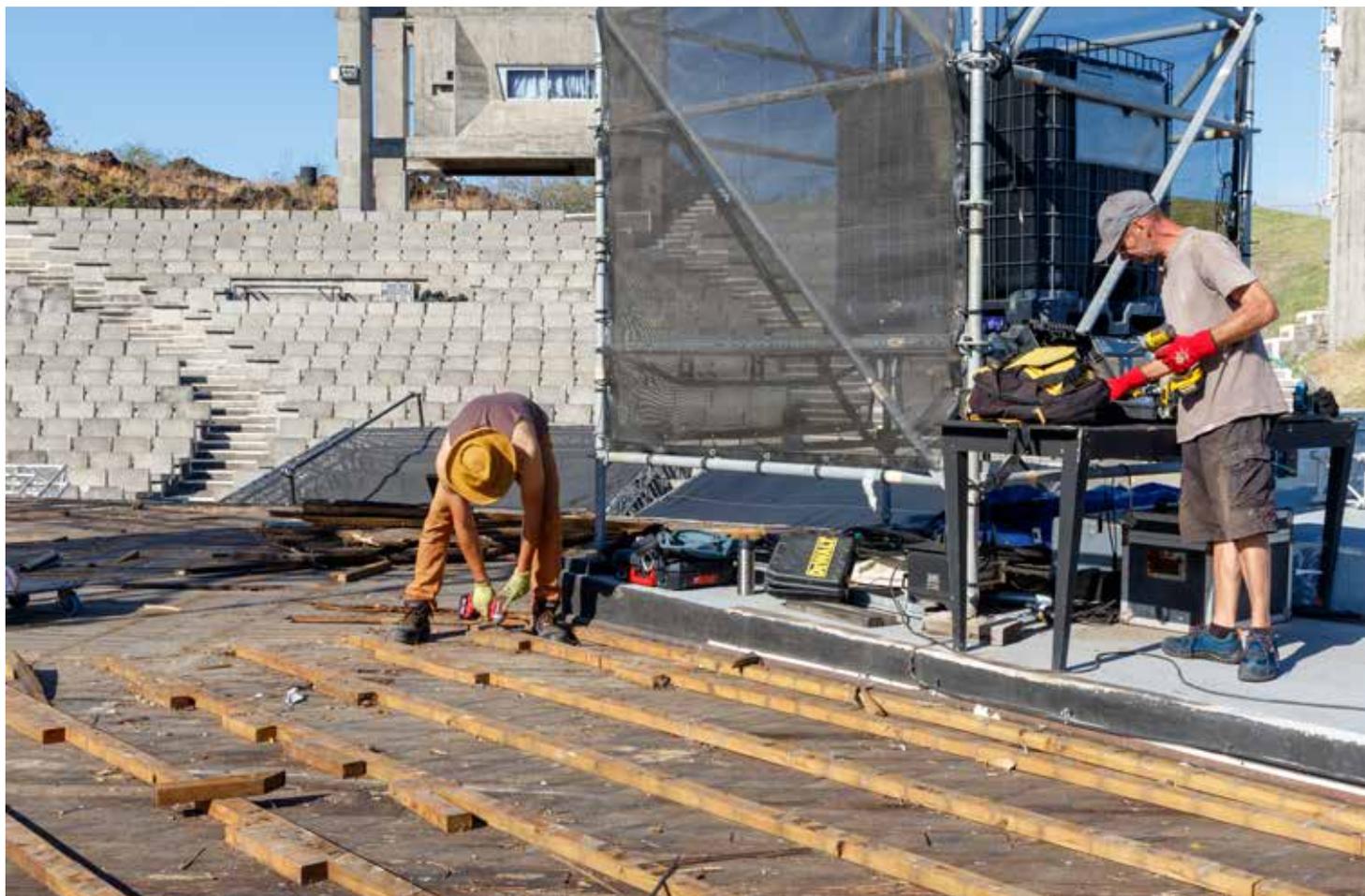
Dans ce contexte, à travers toutes les actions et dispositifs figurant dans ce présent rapport d'orientations budgétaires, le Département de La Réunion continuera en 2021 à agir en faveur des réunionnais, notamment les plus fragiles, et à œuvrer à la relance de l'activité et la croissance qualitative du territoire. Il en résultera le maintien à un niveau très significatif de nos interventions en fonctionnement et en investissement, déjà portées à la hausse par les différentes décisions modificatives adoptées en 2020 suite à la crise Covid.

Du fait de l'impact de cette crise, la capacité d'autofinancement (épargne brute rapportée aux recettes courantes) et la capacité de désendettement de notre collectivité (stock de dette rapporté à l'épargne brute, exprimé en nombre d'années) connaîtront en conséquence une évolution moins favorable que la trajectoire qui aurait été observée en l'absence de récession. Afin de préserver ses marges de manœuvre dans ce contexte incertain, le Département veillera à maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 années (pour un niveau avoisinant 4 années actuellement).

Notre collectivité sera de plus très attentive à la dynamisation de l'ensemble des recettes de cofinancement, notamment issues des plans de relance européen et national, et à leur fléchage équitable vers les besoins de La Réunion.

Nous appelons par ailleurs de nos vœux la définition d'un nouveau pacte financier et pluriannuel entre l'Etat et les territoires, basé sur la confiance et orienté vers la relance et la résilience, dans le cadre d'un plan de relance qui soit réellement territorialisé et concerté avec les collectivités locales.





II. LES PERSPECTIVES CONCERNANT LES RECETTES DÉPARTEMENTALES 2021

Le montant des recettes de fonctionnement prévues pour 2021 devrait être globalement atone par rapport à 2021, voire en retrait du fait de facteurs majoritairement adverses tels que décrits ci-après.

Tout d'abord, il convient de souligner que 2021 sera la première année de mise en œuvre de la réforme fiscale, avec le remplacement de la taxe foncière départementale par une fraction de TVA, dans le cadre plus global de la réforme de la taxe d'habitation. Cette évolution, déjà préoccupante en soi avec un impact sur l'autonomie fiscale et une exposition à l'aléa de l'évolution future des bases de TVA, aura un impact particulièrement négatif en 2021 en venant priver le Département du dynamisme annuel des bases fiscales qu'enregistrait auparavant la fiscalité directe.

Ensuite, en matière de dotations, il sera procédé en 2021 à une reprise complémentaire de Dotation globale de fonctionnement dans le cadre des modalités financières définitives de recentralisation du RSA (après une première reprise provisionnelle en 2020). Le fonds de stabilisation,

initialement destiné aux Départements les plus en difficulté sur la période 2018-2020, évoluera pour sa part vers un dispositif moins favorable.

En ce qui concerne la fiscalité, la collectivité poursuivra son travail de veille sur les modalités financières d'encaissement des recettes de tabacs, dont une quote-part est désormais partagée avec l'Etat sans pour autant préserver le Département des aléas liés au caractère très cyclique de cette recette sur les dernières années.

De surcroît, le Département subira l'impact de la crise économique ; en matière de fiscalité indirecte, il est attendu une baisse de la CVAE et des droits de mutation ; ainsi qu'un recul sensible de la péréquation liée notamment à la baisse des recettes de DMTO au niveau national.

Suite à la relance de l'investissement départemental, il peut en revanche être inscrit une hausse significative des recettes européennes de fin de programme 2014-2021.

En matière de dette, il sera prévu au budget primitif 2021 une inscription en emprunt d'équilibre en progression par rapport aux exercices précédents afin de financer les investissements liés au Plan de Relance Economique et Social. Les charges d'intérêts seront quant à elles

globalement stables par rapport au BP2020 grâce aux conditions financières très favorables des emprunts récemment souscrits. Malgré une hausse attendue du financement externe, le ratio de la dette par habitant restera amplement en deçà de la moyenne des départements (492 € par habitant à fin 2018).

Le Département poursuivra sa politique de gestion active de la dette dont les effets deviennent pleinement tangibles. En 2021, la part des taux fixe devrait approcher les 80% de l'encours grâce à la souscription d'emprunts à taux fixes performants.

Pour 2021, le Département poursuivra son objectif de financement de ses investissements dans les meilleures conditions. D'abord, il devrait bénéficier de taux d'intérêts compétitifs en raison de l'environnement favorable (taux directeurs de la BCE négatifs, risque de défaillance des collectivités considérés comme faible). Ensuite, la collectivité continuera la consolidation de ses relations partenariales avec les prêteurs tout en maintenant une veille stratégique en matière de diversification de ses sources de financements (Agence France Locale, émissions obligataires...).



III. DÉPENSES 2021

Le budget de la collectivité pour 2021 sera un budget de relance dans un contexte économique et social fortement dégradé par les effets de la crise du coronavirus, caractérisé par une croissance des dépenses de fonctionnement et le maintien du niveau de l'effort d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses sociales constituent une grande part du budget départemental (48%) ; notamment les allocations individuelles de solidarité (APA et PCH), dont l'évolution dynamique constatée ces dernières années, se prolongera en 2021.

Pour les autres dépenses sociales (hors AIS), qu'elles relèvent de compétences obligatoires (Aide Sociales à l'Enfance, polyvalence sociale...) ou issues d'une politique volontariste de la collectivité (aide alimentaire, aide à la parentalité...), l'articulation avec les politiques nationales est recherchée dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. C'est ainsi que le Département poursuivra, en collaboration avec les services de l'Etat, la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et contribuera au déploiement sur le territoire de la nouvelle stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance ; ce qui apportera des moyens financiers supplémentaires pour le développement de notre politique départementale d'action sociale.

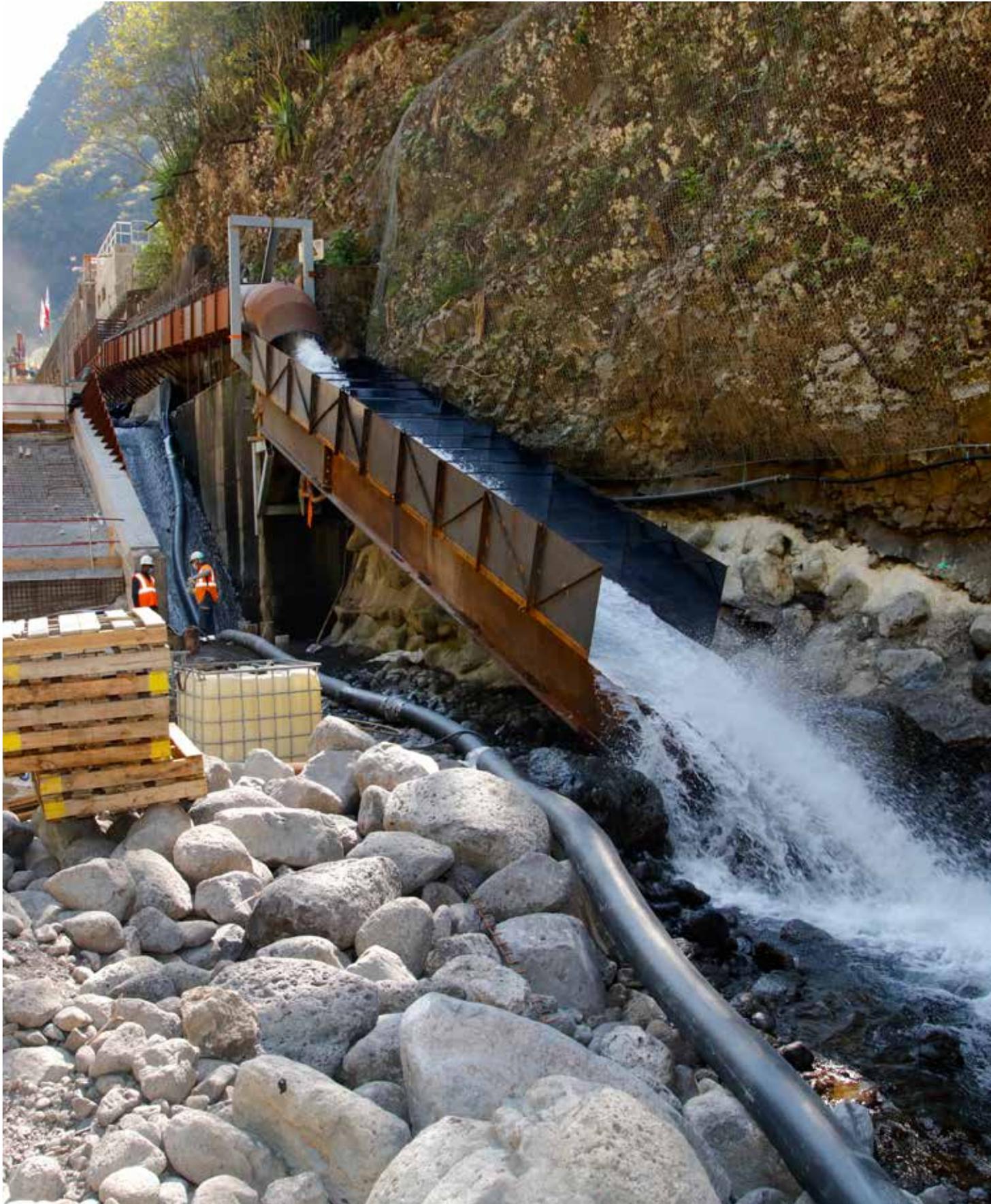
En 2020, la stabilité des charges générales et l'augmentation maîtrisée des dépenses de personnel ont atténué les effets conjugués de la croissance des AIS et des dépenses non prévues liées à la crise

sanitaire. La bonne gestion de ce socle de dépenses se poursuivra et permettra au Département de proposer de nouveaux dispositifs volontaristes, dans le cadre de son plan de relance, tels que le Pacte de Solidarité de Lutte Antivectorielle pour renforcer la lutte contre la dengue, le PASS bien être pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus défavorisés ou encore le chèque d'accompagnement personnalisé en matière de sécurité alimentaire. Il est également attendu une montée en charge du R+, dispositif innovant lancé en 2020, d'incitation au retour à la formation et à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA (voir infra).

En matière d'investissement, le Département maintiendra les efforts engagés en 2020 ; soit une programmation pluriannuelle en progression de 366 M€ (montant des nouvelles AP) ; l'objectif étant de donner à la collectivité les moyens de mettre en œuvre le plan départemental de relance économique et social de moyen terme, qui se déploiera sur les cinq prochaines années, et qui vise au renforcement du territoire face aux conséquences durables de la crise.

Il s'agira notamment d'accentuer les efforts en matière de construction et de rénovation du bâti départemental (notamment le bâti scolaire), d'amélioration des infrastructures départementales (réseau des routes départementales, développement des périmètre irrigués), de soutien à la filière agricole (plan AGRIFEI 2030), d'amélioration de l'habitat individuel...

La Collectivité continuera également d'apporter son soutien aux projets des territoires portés par les communes, dans le cadre des Pactes de Solidarité Territoriale.



II.

Des ressources humaines œuvrant pour un service public départemental modernisé et renforcé



123RF

1 - Les effectifs et leur évolution

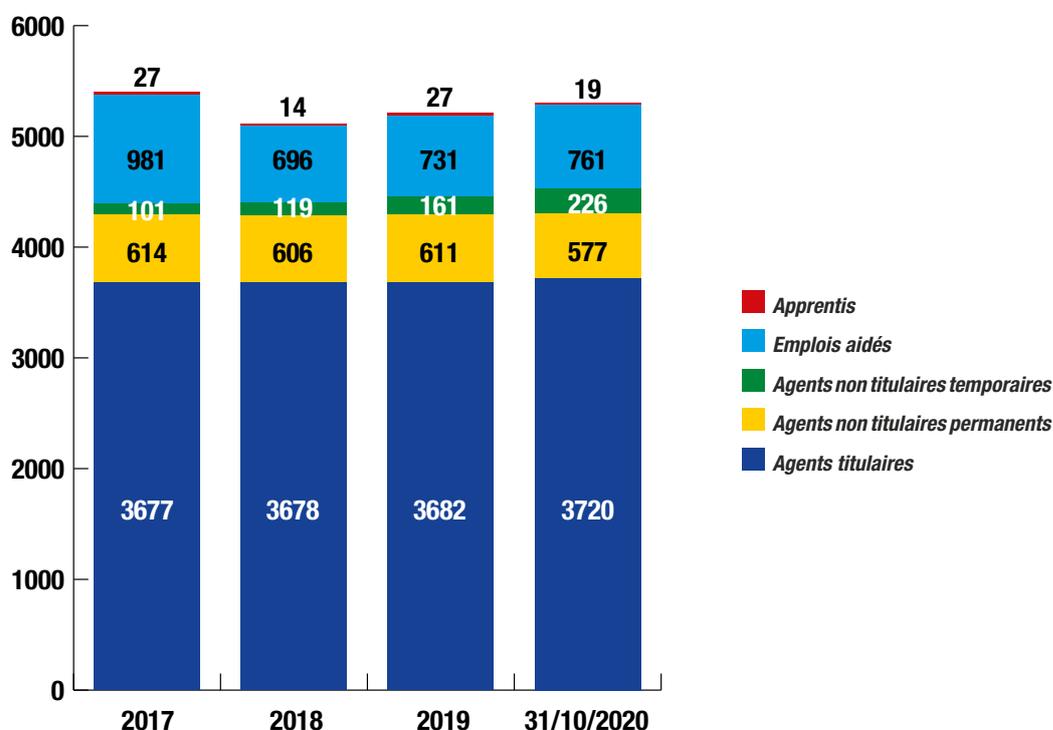
Entre 2017 et 2018, l'effectif total de la collectivité hors assistantes familiales a connu une baisse en raison principalement de la diminution du nombre de contrats aidés suite aux mesures prises au niveau national. Sur les exercices suivants, dans le cadre de la modernisation territoriale puis récemment dans le contexte de grande urgence de la crise sanitaire, le Département a été amené à renforcer ses services, notamment ceux exerçant leurs missions dans les territoires de l'action sociale (agents d'accueil, assistants socio-éducatifs, etc.), dans les collèges pour le renforcement des protocoles sanitaires, et a mis en place des équipes dédiées pour la confection des masques.

Sous l'effet de ces facteurs, l'évolution de l'effectif total a été la suivante :

2017	2018	2019	31/10/2020
5 400	5 113	5 212	5 303

De même, la structure des effectifs a évolué sur les quatre dernières années. Du fait des plans d'intégration mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre la précarité, on constate ainsi une augmentation du nombre des personnels titulaires et une baisse de l'effectif des agents permanents non titulaires. Pour les raisons citées plus haut, on assiste également à une baisse du nombre des emplois aidés et inversement à une hausse de l'effectif des agents non titulaires sur emplois temporaires pour couvrir notamment certains accroissements temporaires d'activités.

Evolution des effectifs par statut de 2017 au 31/10/2020

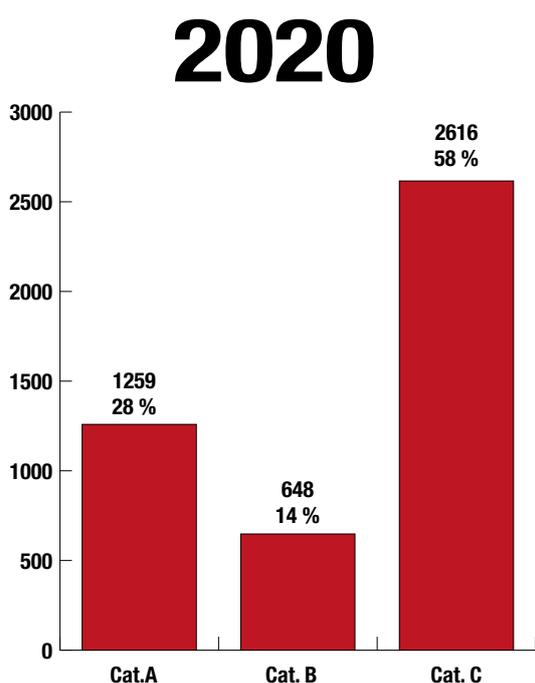


Il est à noter que 13 % des agents comptant dans les effectifs permanents du Département ont plus de 60 ans. Dans ce contexte, la collectivité poursuivra les efforts de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein de ses services afin d'anticiper les métiers et missions de demain et de rationaliser ses effectifs pour garantir un service public départemental efficient.

Concernant par ailleurs les assistantes familiales rémunérées par le Département dans le cadre de ses missions d'aide sociale à l'enfance, l'effectif prévisionnel 2021 sera de 850.

Pour 2020, la répartition des agents titulaires et non titulaires de droit public par catégorie est la suivante :

Répartition des effectifs (hors apprentis et emplois aidés) par catégorie au 31/10/2020

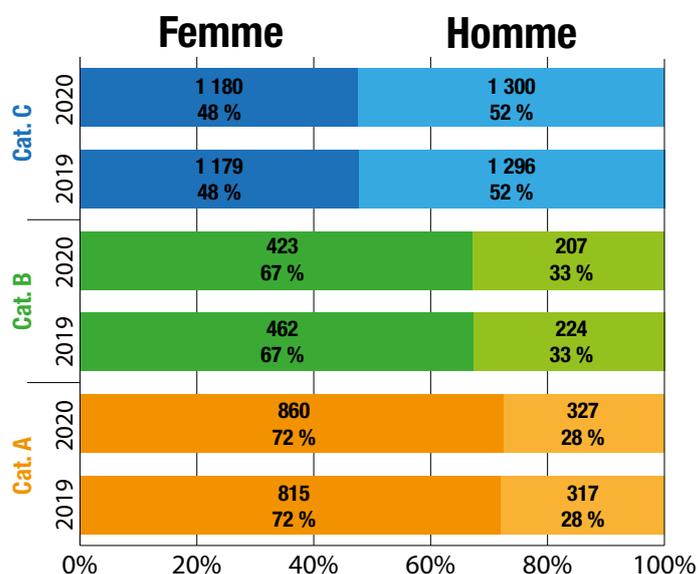


2 - Répartition des effectifs permanents selon les catégories et le sexe

De 2019 à 2020, la répartition Femmes / Hommes des effectifs est restée la même malgré l'évolution du nombre d'agents. Il est à noter une proportion plus importante d'hommes au niveau de la catégorie C alors que les femmes représentent près des ¾ des effectifs de catégorie A.

En 2021, le plan d'actions pour l'égalité professionnelle des hommes et des femmes sera déployé au sein de la Collectivité.

Répartition et évolution des effectifs permanents par catégorie et par sexe du 31/12/2019 au 31/10/2020



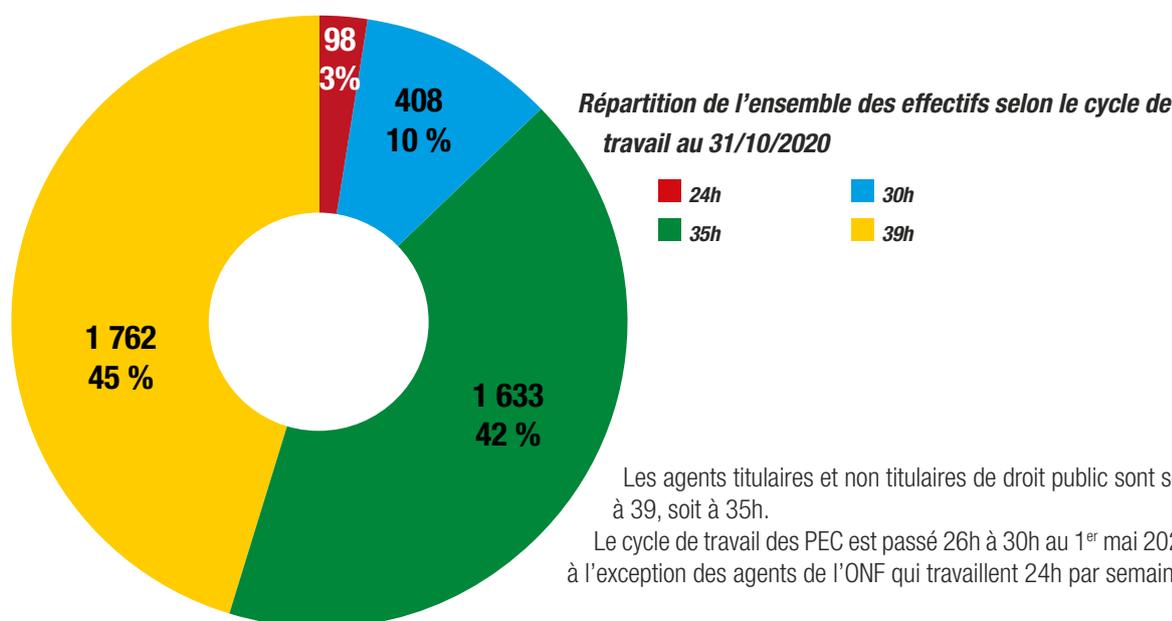
3 - Durée effective du travail

Les cycles de travail (hors vacataires, agents des collèges et des foyers)

En 2020, le département a engagé un chantier d'ampleur de refonte du protocole « Temps de travail », dont les enjeux sont les suivants :

- des enjeux juridiques, puisqu'il s'agit de répondre à une obligation légale héritée de la récente loi de Transformation de la Fonction Publique, notamment en ce qui concerne l'abrogation des régimes dérogatoires à la durée de travail de 1 607 heures
- des enjeux de qualité de service : l'organisation du temps de travail doit permettre une meilleure adaptation des services aux différents publics de notre collectivité
- des enjeux de qualité de vie au travail (QVT) : le temps de travail s'intègre pleinement dans le plan d'action de la QVT, pour favoriser entre autre une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée
- des enjeux de développement durable, au travers de la question des déplacements domicile-travail et du plan de mobilité des agents.

Ce chantier aboutira en 2022 à l'adoption d'un nouveau protocole relatif au temps de travail au sein de la collectivité.



Le temps partiel des agents permanents

Les agents permanents sont majoritairement à temps complet (plus de 95 % des effectifs). On dénombre donc 204 agents à temps partiel dont plus de la moitié à 80 %. Il est à noter que la plupart des agents à 50 % sont ceux placés à temps partiel thérapeutique pour des raisons de santé.

Répartition des effectifs permanents selon le temps de travail au 31/10/2020

	Effectif	%
50 %	68	1,58 %
60 %	5	0,12 %
70 %	3	0,07 %
80 %	104	2,24 %
90 %	24	0,56 %
100 %	4 093	95,25 %
TOTAL	4 297	100 %



III.

***Un plan de relance
ambitieux face aux
defis de la crise
sanitaire***



La Crise COVID se caractérise, à La Réunion comme ailleurs, par trois dimensions principales de « chocs », avec des niveaux d'intensité qui peuvent varier par rapport à d'autres départements :

Un choc sanitaire qui, s'il a longtemps été atténué à La Réunion (notamment grâce au contrôle de l'entrée du virus sur le territoire via l'aéroport), peut encore se dégrader, tandis que se poursuit l'épidémie de dengue, qui affecte fortement la population réunionnaise.

Un choc économique, qui revêt deux aspects :

- Un choc « d'offre » : c'est le choc qui a frappé, frappe et continuera de frapper les entreprises privées, selon les secteurs économiques concernés et en fonction des différentes phases passées et à venir (pré-confinement, confinement, « déconfinement », « reconfinement »), mais aussi, par extension, les collectivités dans leurs capacités d'investissements ou de dépenses ;
- Un choc social de la « demande » : c'est le choc qui frappe les ménages et la consommation des ménages. C'est typiquement le risque de chômage accru et de moindre dynamisme du marché de l'emploi dans les temps qui viennent, avec un effet de contagion sur la consommation des ménages et la possible mise en route d'une « spirale récessive » et d'une crise sociale qui pourrait frapper plus durablement toute la société réunionnaise.

Et c'est enfin un choc « sociétal » : choc de la crise sanitaire, choc du confinement, nouvelles mesures et nouveaux comportements à adopter dans le cadre du « déconfinement » pour « vivre » avec le virus, la « deuxième vague » et le changement de mode de vie à de multiples égards (par exemple dans le domaine de la scolarisation).

Face à cette situation inédite, le Département a donc validé un plan d'intervention ambitieux le 15 juillet dernier. Cette intervention comprend deux volets, de court terme (relance) à 70 M€ et de moyen terme (soutien) à 500 M€.

Le plan de court terme, vise à apporter dès cette année, des réponses à des questions cruciales pour la sortie de crise à La Réunion et à amortir le choc économique et social avéré dans 4 dimensions principales :

- Participer à l'amélioration des conditions sanitaires ;
- Être aux côtés des personnes fragiles et vulnérables ;
- Soutenir les filières agricoles touchées par la crise et contribuer à la sécurité alimentaire ;
- Soutenir les petites et moyennes entreprises du BTP.

Le plan de moyen terme a pour objectif de renforcer le territoire face aux conséquences durables de la crise. Cette étape vise à redynamiser l'activité économique avec la conduite d'actions sur les champs territorial et social du Département. Il s'agit notamment de mobiliser des dépenses d'investissement pour soutenir des secteurs d'activités stratégiques et assurer des créations d'emploi :

- Améliorer les conditions de logement ;
- Améliorer les modes de prise en charge pour les personnes vulnérables ;
- Réaliser un plan d'investissement ambitieux pour le BTP ;
- Renforcer la sécurité alimentaire du territoire et valoriser la qualité de la production locale (Plan AGRIpéi 2030) ;
- Accélérer la transition écologique pour atteindre l'objectif « 0 carbone ».

Ce dernier objectif est un axe fort souhaité pour 2021. En effet, en parallèle de la situation sanitaire, la situation de la planète continue de se dégrader. Les orientations budgétaires 2020 avaient acté le lancement d'une large concertation citoyenne, complémentaire d'un travail interne au Département sur son éco-exemplarité et ses politiques publiques, pour recueillir le plus grand nombre d'avis possible sur les actions à mener et surtout mobiliser largement la population dans une dynamique de changement. 2021 sera l'année de la mise en œuvre du Plan Départemental de la Transition Ecologique et Solidaire, qui détaille l'ensemble des actions du Département et de ses partenaires pour que chacun fasse sa part pour lutter contre le changement climatique et préserver notre environnement, dans un souci de justice sociale afin que cette transition bénéficie au plus grand nombre.

Enfin, Il sera nécessaire que les actions proposées par le Département à la fois sur son plan de relance économique et social et son plan de de transition écologique et solidaire puissent être soutenues par le Plan de Relance National. Les sollicitations dans ce sens du Département auprès de l'Etat devront aboutir en 2021.

III.

Un plan de relance ambitieux face aux défis de la crise sanitaire



SOUTENIR

les publics les plus fragiles

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Avec une précarité beaucoup plus accentuée qu'en métropole révélée notamment par une étude de l'INSEE (2018), la situation de crise sanitaire à La Réunion n'a fait qu'accentuer les difficultés des publics vulnérables déjà fragilisés par une situation sociale précaire mais a également impacté le budget de salariés subissant la perte de leur emploi.

Le nombre de colis alimentaires prescrits par nos travailleurs sociaux a ainsi doublé entre mars et avril. Les effets de l'isolement ont mis en exergue un besoin d'écoute, d'accompagnement et d'orientation adaptée que ce soient pour les personnes âgées ou porteuses de handicap mais également pour les familles en situation de rupture avec comme corollaire l'enfance en danger.

Fort de ce constat, le Département, chef de file de l'action sociale, a pris les dispositions nécessaires notamment au travers d'une part d'un pacte de solidarité et d'urgence sociale qui propose un **chèque d'accompagnement le CAPA** en réponse à la crise alimentaire ; et d'autre part d'une plateforme téléphonique d'écoute ou encore du Pass Bien-être pour lutter contre l'isolement.

Sur le plan économique, avec **l'expérimentation du R+**, notre collectivité s'est fixée comme priorité l'insertion par l'activité notamment pour les jeunes. Afin de pérenniser leurs effets, ces mesures ont été intégrées à la convention signée avec l'Etat au titre de **la lutte contre la pauvreté**.

Le renforcement de l'accueil des familles se poursuit parallèlement avec le déploiement des MASP et l'application du référentiel de polyvalence, un nouvel outil de pilotage au service de nos politiques territoriales. L'application du SDOSM 2020-2024 permettra par ailleurs une responsabilisation des familles accompagnées en mettant l'accent sur **la prévention et sur la santé**.

Enfin s'agissant du public PA PH, le Département en 2021 poursuivra sa politique de prévention de la perte d'autonomie en garantissant la qualité de prise en charge des publics vulnérables à domicile et en établissement. Des appels à projets pour la création d'établissements médico-sociaux seront lancés. Dans un même temps, 5 MAF offrant des modes d'accueil innovant ouvriront leurs portes.

sommaire

- 20** Prévenir et lutter contre la pauvreté
- 22** Renforcer l'accompagnement responsabilisant les familles
- 24** Prévenir et accompagner la perte d'autonomie des publics (PA & PH)
- 26** Construire des parcours d'insertion pour les publics en difficulté
- 28** Lutter contre l'isolement et les effets du confinement



OBJECTIF 2021

800 familles
en Week-End Parentalité

EN 2020

- **Début des Week-Ends Parentalité**
- **Continuité des financements dans le cadre de la CAPI (SAUT, Croix Rouge sur Roue,...)**
- **Mise en œuvre des CAPA, avec une enveloppe allouée de 800 000 €**
- **Subvention aux associations d'aide alimentaire**

PRÉVENIR

et lutter contre la pauvreté

L'année 2021 s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées.

Développement des Week-Ends Parentalité

Les Week-Ends parentalité ont été expérimentés lors d'un Week-End Test en juillet 2020. Son bilan après évaluation s'est révélé très positif, tant au niveau des familles bénéficiaires qu'au niveau des professionnels.

Les conditions sanitaires ont ralenti la mise en œuvre effective et régulière de ces week-ends. Néanmoins, sont programmés 3 Week-Ends d'ici fin 2020. Jusqu'à présent, les familles étaient accueillies au Village Corail. Désormais, elles pourront bénéficier d'une autre structure d'accueil, le CVE, centre de vacances de la CAF.

L'organisation des WEP est actée et harmonisée. Les seules adaptations se feront en fonction des bénéficiaires présents et de leurs particularités, pour un choix des intervenants adaptés. Cette action se maintiendra en 2021 pour atteindre l'objectif de 800 familles bénéficiaires.

Mise en œuvre des actions de la stratégie pauvreté

Plusieurs actions de la stratégie pauvreté n'ont pas pu être mises en œuvre durant l'année 2020 à cause du contexte sanitaire.

Au cours du premier trimestre 2021, des appels à projets relatifs au soutien à la parentalité (pères et futurs pères, les sessions de guidance parentale, l'émission radio) ainsi que les actions d'accompagnement vers une meilleure gestion du budget familial et de la consommation seront donc lancés. De même, les actions initialement financées dans le cadre de la Convention annualisée du programme d'insertion (CAPI) qui émergent désormais sur les financements de la stratégie pauvreté pourront être déployées dans ce nouveau cadre réglementaire qui apporte davantage de cohérence et de visibilité. Il s'agit notamment du financement des Services d'Accueil d'Urgence Temporaire (SAUT), de la Croix Rouge sur Roue,...

Déploiement des chèques d'accompagnement personnalisé alimentaires

La Collectivité a décidé de maintenir le dispositif CAPA pour l'année 2021, tout en affinant les critères d'attribution et en modernisant ce dispositif (carte électronique, QR Code), afin de le rendre plus opérationnel tout en répondant aux évolutions de la société. Pour l'année 2021, il est envisagé d'adosser à cette prescription de chèques alimentaires, un accompagnement au budget lorsque cela s'avère nécessaire. Afin de pérenniser cette action au-delà de l'horizon 2021, notre collectivité a sollicité le cofinancement du FSE sur la programmation 2021 – 2027.

À ce titre, il sera nécessaire de construire des nouveaux outils et / dispositifs de l'action sociale, pour tenir compte des contraintes liées aux remboursements du FSE.

Sécuriser l'aide alimentaire pour les familles vulnérables

20 000 à 30 000 familles devraient bénéficier en 2021 du CAPA dont l'obtention est conditionnée à une évaluation sociale obligatoire par un travailleur social de polyvalence. Les parents d'enfants pris en charge au titre de l'ASE et qui doivent assurer leur accueil dans le cadre de droits de visite et d'hébergement ou d'un retour à domicile bénéficieront également de ce CAPA après évaluation de leur situation financière. Le CAPA est constitué d'un carnet de 200 € maximum comprenant 20 tickets services d'une valeur faciale de 10 euros.





OBJECTIF 2021
180 MASP
mises en œuvre

EN 2020

- *Volet I des MASP stabilisé avec des procédures renforcées pour répondre plus efficacement aux difficultés rencontrées et au besoin de valoriser le dispositif auprès des territoires.*
- *Nouveau référentiel de polyvalence avec notamment la production de livrets.*

Adoption du SDOSMS 2020-2024 en octobre 2020 dont le suivi sera assuré par l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE), mis en place le 31 août 2020.

- *Contractualisation avec l'Etat et l'ARS de La Réunion dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020-2022*

RENFORCER

l'accompagnement responsabilisant les familles

Déploiement des Mesures d'Accompagnement Sociales Personnalisées (MASP)

Afin de finaliser le déploiement des MASP en 2021 (volets II et III du cadre réglementaire), des nouvelles solutions seront mises en œuvre avec notamment la possibilité d'externaliser les procédures de mise en place dans le cadre d'un marché.

Mise en œuvre d'un nouveau référentiel de polyvalence

En 2021, un nouveau référentiel de polyvalence permettra d'harmoniser les pratiques professionnelles sur l'ensemble du territoire dans un souci d'équité de traitement envers nos usagers. Ce nouvel outil qui s'inscrit dans la dernière étape de la modernisation territoriale vise également une meilleure articulation entre le service central et les territoires pour un pilotage plus efficient de nos politiques sociales.

Mise en œuvre du SDOSMS 2020-2024

Les 4 grandes orientations stratégiques du SDOSMS 2020-2024 se déclinent en 19 fiches-actions avec une priorité marquée pour les suivantes :

- Optimiser les partenariats au service d'une politique globale de prévention par l'élaboration d'un plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux enfants et par l'amélioration du repérage et de l'évaluation des situations de risques et de danger (respect du délai d'évaluation de moins de 3 mois) ;
- Mieux prendre en compte la santé des enfants relevant de la protection de l'enfance (étude diagnostique précise sur leur état de santé) et améliorer la prise en charge des situations complexes (mineurs sans autorité parentale, EVASAN, MNA) ;

PDRES

Renforcer l'accueil des enfants et adolescents

Les besoins en matière d'accompagnement des familles et de la petite enfance restent importants :

- 3 unités d'accueil rattachées aux 2 Foyers de l'enfances d'une capacité chacune de 12 places (Nord, Ouest et Est) ;
- 3 lieux d'Accueil fratries : Ouest, Nord et Sud (capacité de chaque unité de 12 places) ;
- 3 structures d'Accueil de fille adolescentes d'une capacité chacune de 10 places : Sud, Est et Ouest ;
- 2 Centres parentaux d'une capacité de 12 places chacun : 1 pour le Sud / Ouest et 1 pour le Nord / Est.

Les projets pourront être portés par le Département en direct ou par le secteur associatif habilité suite à des appels à projet.

- Adapter l'offre d'accompagnement et d'hébergement à la diversité des besoins (regroupement de fratrie, développement du dispositif de Tiers Digne de Confiance Administratif permettant de confier un mineur à un proche) et développer l'accès aux loisirs ;
- Accompagner les jeunes confiés à l'ASE vers l'âge adulte par la prévention des sorties sèches de l'ASE déclinées par des actions inscrites dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (accès à un logement stable et adapté, parcours d'insertion avec droit à l'essai, relogement des publics jeunes les plus précaires...).

Prise en compte de la santé et du handicap dans le cadre du SDOSMS et la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance

Les informations sur l'état de santé des enfants pris en charge par l'ASE sont lacunaires alors que les situations complexes sont de plus en plus nombreuses. Afin de mieux appréhender les besoins des enfants et proposer des actions adaptées, une étude sur les pathologies et handicaps sera lancée.

Il conviendra également :

- De soutenir le projet d'équipe mobile porté par l'EPSMR car il répond aux besoins constatés de prise en charge et d'accompagnement des équipes (assistants familiaux et établissements) auprès des enfants et adolescents difficiles
- D'expérimenter un accompagnement spécifique des SESSAD pour des enfants en accueil familial afin de prévenir les ruptures de parcours par la création de 31 places sous la forme d'extension des capacités existantes
- De faciliter le passage des jeunes porteurs de handicap à la vie d'adulte pour ceux dont le retour à la vie normale ou en famille n'est pas possible et qui intègrent une famille d'accueil PA/PH dans l'attente du versement de l'AAH.





OBJECTIF 2021

5 nouvelles MAF

EN 2020

- Lancement de l'appel à candidature d'habitat inclusif.
- Prévention de la perte d'autonomie via la Conférence des financeurs :
 - 37 598 actions individuelles de prévention (2,4 M€)
 - 46 actions collectives de prévention mises en œuvre par 30 opérateurs pour 46 actions (1,1 M€),
- 216 accueillants familiaux formés
- Ouverture de la MAF Providence

PRÉVENIR et accompagner la perte d'autonomie

Hébergement digne, diversifié et innovant des séniors

Un plan de résorption des établissements accueils illégaux (pensions marron) a été initié avec nos partenaires se traduisant par une étude afin de réaliser un état des lieux quantitatif et qualitatif de la situation et proposer les voies de régularisation possibles et des inspections / contrôles conjoints au titre de nos compétences d'action sociale et médico-sociale.

La poursuite de ce plan demandera la mise en œuvre rapide et coordonnée de nouvelles structures d'accueil et d'accompagnement. En 2021, les modes d'accueil innovant seront diversifiés et un travail d'amélioration des dispositifs de soutien aux aidants sera initié. En particulier, 5 MAF doivent ouvrir leur porte en 2021 pour un total de 58 places.

Un travail de structuration de l'accompagnement des familles d'accueil sera également concrétisé en lien avec les partenaires de la santé mentale.

Par ailleurs, au titre de la lutte contre la pauvreté, un accompagnement social lié au logement collectif sera mis en place. Cet accompagnement des ménages pour l'accès ou le maintien dans logement permettra d'intervenir de manière préventive sur deux territoires (Nord-Est et Sud-Ouest).

Accompagnement des personnes en situation de handicap

Les travaux de renouvellement du SDOSMS pour les personnes en situation de handicap débiteront en lien avec les résultats de la démarche « Réponse Accompagnée pour tous » qui permettra de disposer d'une cartographie de l'offre et des besoins. L'objectif est de permettre la transformation de l'offre médico-sociale pour la rendre plus souple et mieux adaptée aux besoins des usagers. Il s'agira aussi d'améliorer la mobilité des mineurs par une offre de transport optimisée, redéfinie à l'occasion du renouvellement des marchés publics.

Accompagnement des proches aidants auprès des personnes âgées ou adultes en situation de handicap

Le maintien à domicile répond au vœu le plus couramment exprimé par les personnes âgées qu'elles soient ou non en perte d'autonomie. Cependant, même s'il subsiste un esprit de solidarité familiale fort à La Réunion permettant aux personnes âgées de rester vivre à domicile, ce lien familial se délite avec la migration des jeunes générations et l'évolution des mœurs entraînant parfois l'isolement des anciens.

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015 et le Plan Solidarité Grand Age consacrent le soutien aux aidants. Leur nombre à La Réunion est estimé à 48 000. Notre plan Séniors en fait un axe stratégique. Ainsi, le Département a fait le choix de mettre en œuvre des actions en faveur des proches aidants :

- 1) Accueil des aidants dans un centre spécialisé et organisation d'ateliers délocalisés au plus proche des aidants en vue d'assurer leur information en proposant notamment un accompagnement dans les démarches administratives, la documentation sur le rôle de l'aidant, des stages sur les bonnes pratiques pour une prise en charge de qualité des aidés,
- 2) Des actions de soutien en faveur du bien-être des aidants au travers de coachings individuels et d'ateliers collectifs (prise en charge psychosociale individuelle et collective, ateliers de relaxation, séance d'activité physique adaptée, ateliers de prévention santé, ateliers loisirs créatifs, rencontres entre pairs, ateliers informatique, ateliers de sensibilisation et information etc.).

Renforcer l'offre d'hébergement des PA PH

Des appels à projets pour la création d'établissements médico-sociaux seront lancés pour un EHPAD et des foyers de vie occupationnels (FAO) accueillant les personnes reconnues porteuses de handicap psychique. À moyen terme, une MAF départementale sera mise en place dans chaque commune.





OBJECTIF 2021

5 000
bénéficiaires du R+

EN 2020

- 267 jeunes créateurs d'activités soutenus, pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale
- Lancement de l'allocation d'insertion et de retour à l'activité, R+
- 4 500 solutions d'insertion par l'activité déployées (PEC, CDDI, Mobilité, formation....)
- Maintien et rénovation des dispositifs d'insertion des jeunes (FDAJ, Pack Jeunes Citoyen)
- Rénovation du dispositif d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, en lien avec la recentralisation du RSA.

CONSTRUIRE

des parcours d'insertion pour les publics en difficulté

Déploiement de l'expérimentation R+

En mars 2019, le Département a exprimé le souhait d'expérimenter le cumul du RSA et des revenus d'activité. Suite aux annonces du Président de la République en octobre 2019, relatives au Plan PETREL et favorables à la création d'une aide départementale cumulable avec la prime d'activité et les revenus d'activité, le Département a initié en 2020 l'expérimentation de l'allocation d'insertion et de retour à l'activité, R+, en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi et l'ensemble des partenaires des politiques départementales d'insertion. L'objectif est de faire entrer 5 000 personnes dans le dispositif avant le 30 avril 2021.

Malgré la crise économique et sociale, le dispositif a pu être lancé en septembre 2020. Il devrait compter plus d'1 millier de bénéficiaires au 31 décembre, majoritairement dans le cadre de parcours de formation rémunérée et d'emplois salariés. En 2021, il s'agira d'amplifier ce mouvement notamment en matière de création d'activité, de formation dans le secteur des services à la personne et d'emploi dans le secteur agricole.

Les premières sorties du dispositif sont attendues dès le mois de janvier, ce qui permettra de commencer à évaluer la pertinence du dispositif, en vue de son éventuel renouvellement pour 2022.

Amplification du volet insertion de la stratégie pauvreté

L'insertion par l'activité a été définie comme une priorité de la déclinaison départementale de la stratégie de lutte contre la pauvreté. En 2020, l'accent a été mis sur les dispositifs apportant une garantie d'accès à l'emploi telle que la création d'activité, la mobilité ou la formation qualifiante. Ces parcours sont également les parcours soutenus par l'allocation R+.

En 2021, il s'agira de mettre davantage l'accent sur l'insertion par l'activité économique (IAE) et l'insertion des jeunes.

En matière d'IAE, le Département accompagnera le développement des entreprises d'insertion (EI) et des ateliers et chantiers d'insertion (ACI), en partageant l'objectif fixé par le plan PETREL de doubler le nombre de postes d'insertion (CDDI) dans ce domaine.

Sur ce plan, le domaine départemento-domanial et les espaces naturels propriétés du Département représentent un support pour le lancement de nouveaux projets à promouvoir en partenariat avec l'ONF et la SPL EDDEN.

En matière d'Insertion des Jeunes, la stratégie pauvreté apparaît également comme un levier pour conduire des projets innovants portés par les acteurs de terrain et engager un partenariat renouvelé entre les Missions locales et le Département.

Expérimentation du Service Public de l'Insertion

En 2020, le Département de la Réunion a été retenu en qualité de département expérimentateur du service public de l'Insertion. L'objectif premier de l'expérimentation est de faciliter la mise en parcours d'insertion des personnes concernées en améliorant et renforçant l'accès à l'information et le décloisonnement des interventions des différents acteurs intervenant dans l'accompagnement de ces parcours (institutions et opérateurs d'insertion).

Dans cette perspective, le projet proposé par le Département visait à la fois à créer des plateformes collaboratives sur le périmètre du territoire retenu pour l'expérimentation et de mettre en place un bus itinérant.

En 2021, la création des plateformes collaboratives sera initiée sur les territoires d'expérimentation en s'appuyant sur de nouveaux outils numériques structurés au plan national, à adapter au contexte local.



Rénover et renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Suite à la recentralisation du RSA, le financement et la gestion de l'allocation, de même que la mission d'orientation, ont été confiés par l'Etat à la Caisse d'allocations Familiales.

Outre l'orientation, de nouvelles missions d'accompagnement seront également confiées aux missions locales et à la CAF en matière d'accompagnement, élargissant ainsi sensiblement le partenariat institutionnel en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA, notamment s'agissant des jeunes bénéficiaires du RSA et des bénéficiaires du RSA majoré.

Dans ce contexte, le Département continuera à avoir la charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA connaissant des difficultés sociales faisant obstacles à leur insertion et à définir le programme départemental d'insertion.

Dans cette double perspective, en 2021, le Département devra poursuivre ses efforts en matière de contractualisation des parcours d'insertion (contrats d'engagement réciproques), d'accompagnement global et engager la conception du Programme départemental d'insertion devant prendre effet en 2022.



OBJECTIF 2021

- **100 000** bénéficiaires du Pass Bien-Être
- Une plateforme téléphonique à numéro unique.

EN 2020

Approbation de 2 dispositifs afin de lutter contre l'isolement et les effets du confinement :

- Pass Bien Être, opérationnel en décembre 2020
- Plateforme téléphonique à numéro unique

LUTTER *contre l'isolement et les effets du confinement*

Mise en place du Pass Bien-Être

Le dispositif, mis en place pour permettre la reconstruction de personnes vulnérables au sortir du confinement, sera opérationnel dès décembre 2020 pour une durée courant jusqu'à fin 2021.

Ainsi, les foyers bénéficiaires du RSA, ainsi que les personnes âgées bénéficiant d'une petite retraite pourront disposer de 150 euros sous forme de 10 coupons de type de code-barre (15 euros par coupon) à utiliser chez les professionnels dûment conventionnés avec le Département qui oeuvrent dans le domaine du bien-être, du sport, de la culture,...

Le déploiement du Pass Bien Être repose sur une plateforme numérique développée spécifiquement pour ce dispositif et sur la mise en place d'un centre de traitement, chargé en particulier d'accompagner les bénéficiaires et les professionnels. La Plateforme a ainsi vocation à centraliser d'une part, l'ensemble des demandes d'inscription des bénéficiaires et d'autre part, les demandes de conventionnement des professionnels. Elle génère les coupons sous forme de code-barre pour chaque bénéficiaire, après vérification des différentes pièces justificatives effectuées par le centre de traitement, qui vérifiera également l'ensemble des pièces pour le conventionnement avec les professionnels.

Mise en place d'une Plateforme téléphonique à numéro unique

Ce nouveau service a pour objectif de créer un numéro de téléphone unique à l'attention de tous les habitants, quelque soient leurs problématiques, leurs situations sociales ou leurs revenus. Au travers de cette plateforme, il s'agit de renforcer l'écoute psychologique, de rassurer sur la confidentialité, la neutralité et d'être le relais vers les opérateurs les plus adaptés.

Il s'agit de toucher des personnes considérées aujourd'hui comme « invisibles », avec des problématiques d'accès aux droits, qu'on n'arrive pas à identifier et à accompagner. Cette plateforme aura un rôle fondamental dans les moments où les situations de fragilité seront les plus aigües, en fin de journée (en dehors des horaires de bureau), en soirée, pendant les week-ends et les jours fériés.

Cette plateforme téléphonique accessible 24h sur 24 répond à 2 objectifs. Tout d'abord, elle doit permettre lorsque la situation l'impose, de solliciter dans l'urgence les services concernés (SAMU, Police / Gendarmerie, pompiers, ...). Dans les cas où l'urgence n'est pas avérée, les opérateurs de la plateforme faciliteront le lien entre l'appelant et les services administratifs idoines dans le respect des jours ouvrés.

L'autre mission de cette plateforme vise plus spécifiquement à proposer aux habitants une écoute auprès de professionnels ou de bénévoles, formés et capable d'apporter un soutien en situation de crise ou de grand désarroi.

Un diagnostic est en cours d'achèvement pour la Plateforme afin de valider un nouvel appel à projet pour 2021. Il s'agit pour le Département de bien s'assurer de la non redondance des missions de sa Plateforme téléphonique à numéro unique.

Lutter contre les effets du confinement

Le Pass Bien-Etre, mis en place pour permettre à des personnes vulnérables de retrouver forme et bien-être après la période de confinement, alors que la crise sanitaire s'annonce longue et éprouvante, vise aussi le soutien économique de TPE (salons de coiffure, soins du corps), d'associations ou de professionnels de loisirs, du sport et de la culture.

III.

Un plan de relance ambitieux face aux défis de la crise sanitaire



CONTRIBUER

à l'épanouissement des Réunionnais

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Comme pour le reste de la collectivité, les orientations budgétaires dans les domaines de l'éducation, l'habitat, la culture et le sport en 2021 sont placés sous le signe de la relance des actions et soutiens en faveur des différents publics concernés.

En premier lieu, le succès de sa mission en matière d'éducation, est un facteur clé, pour préparer les jeunes Réunionnais à réussir leur vie de demain et, en même temps, à participer au développement économique, social, culturel et environnemental de leur île.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre un accès aisé à **l'éducation pour tous**, de favoriser le bien-être et le « bien-vivre » des collégiens.

En second lieu, s'agissant de l'habitat, notre collectivité, marque au travers de ses actions volontaristes, une volonté affirmée d'améliorer les conditions de logement des ménages défavorisés à La Réunion.

Afin de lutter contre l'insalubrité de milliers de logements diffus et le vieillissement du parc social, en favorisant le parcours résidentiel, l'objectif sera de poursuivre et d'amplifier les travaux d'amélioration et de réhabilitation de l'habitat, comme alternative complémentaire à l'offre de logements décentes et de construction. Cette priorité est inscrite dans le Plan Départemental de Relance Economique et Sociale (PDRES), voté par l'Assemblée départementale le 15 juillet dernier.

En troisième lieu, pour ce qui est de la culture, tout en veillant à poursuivre la mise en œuvre de son projet culturel (en direction des artistes, des associations, des publics, dans le domaine patrimonial...), notre institution sera de nouveau attentive à l'accompagnement du monde culturel qui est particulièrement affecté et fragilisé par la crise de la COVID 19.

Enfin, les acteurs du sport ont été durement touchés par cette pandémie, de sorte que l'objectif prioritaire sera d'apporter notre contribution significative à la **relance des activités (sportives)** qui sont le lien social le plus important des quartiers et des villes de notre département.

sommaire

- 32** Soutenir les activités sportives de la masse à l'élite
- 34** Partager la culture et soutenir les acteurs culturels
- 36** Renforcer et optimiser les politiques éducatives
- 38** Améliorer les conditions de logement des ménages défavorisés



OBJECTIF 2021

Aide à
5 000 licences

EN 2020

Soutien renouvelé aux acteurs du sport :

- 534 clubs,
- 43 ligues et comités ont été soutenus.
- 326 projets sportifs également accompagnés au profit des jeunes malgré la crise.

Conformément à ses priorités d'action, handisport et le sport adapté ont fait l'objet d'une attention particulière.

SOUTENIR

les activités sportives de la masse à l'élite

Comme en 2020, il s'agira de s'adapter au contexte, aux calendriers et mesures sanitaires imposés par la crise, aux contraintes spécifiquement plus fortes pour certaines disciplines et aussi à la baisse des licenciés constatée.

Le sport, un droit qui doit être rendu accessible à tous

Le Département entend donner un nouvel élan aux clubs en renouvelant et en renforçant son soutien à ces acteurs de proximité afin que le jeune public renoue avec la dynamique sportive sur l'ensemble du territoire. A cet égard, l'implication du monde associatif et de ses bénévoles est déterminante.

Le sport doit retrouver son rôle moteur avec ses bienfaits incontestés sur la santé, sans oublier ses retombées positives pour donner de la confiance en soi, pour favoriser une certaine autonomie et le développement de l'esprit d'entraide chez les jeunes, les moins jeunes et le public porteur de handicap.

Les organismes structurants comme le CROS, les ligues, les comités pourront également compter sur l'aide départementale pour mener à bien leurs missions.

En matière de mobilité sportive, l'accompagnement départemental sera également renouvelé à l'ORESSSE pour favoriser les échanges sportifs dans la zone et avec la Métropole.

PDRES

Pour que le sport soit véritablement accessible au plus grand nombre, il importe de mettre en place des mesures particulières de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

C'est pourquoi, il est prévu, dans le cadre de la « Stratégie pauvreté » plusieurs mesures favorisant l'accès de tous au sport dont un plan « 5000 licences » destiné aux jeunes primo-licenciés.

Cet engagement du Département, aux côtés des parents, a aussi pour objectif de créer une nouvelle dynamique avec une augmentation du nombre de licenciés (qui a chuté de 70 % en 2020 chez les plus jeunes) et de relancer l'activité sportive particulièrement impactée par la crise sanitaire.

Consolidation du soutien au sport de haut niveau

S'agissant des filières d'accès au haut niveau, le financement départemental sera renouvelé aux pôles et aux autres structures. Une convention permettant un meilleur suivi médico sportif, adapté aux exigences de la reprise d'un entraînement intensif des jeunes espoirs sportifs locaux, sera élaborée avec le CREPS. Ce suivi concerne surtout les collégiens qui sont stagiaires des pôles.

La pertinence des aides individuelles apportées aux sportifs de haut niveau par le Département depuis 1990 est avérée et fortement appréciée. Plusieurs éléments de contexte plaident toutefois en faveur d'une actualisation du dispositif. Pour mieux coller aux besoins d'aujourd'hui, des mesures nouvelles et complémentaires seront proposées en 2021. Ce réaménagement du dispositif ira dans le sens d'une promotion réaffirmée du haut niveau et de la prise en compte des nouvelles conditions d'accès à l'élite sportive.

La pratique du sport, une chance pour tous

L'engagement sportif permet de prévenir de nombreuses addictions et dérives. Il est aussi un facteur important dans la préservation de la santé de nos jeunes.

C'est souvent dans les milieux les plus défavorisés que sont détectés de jeunes talents qui, à force de travail et de persévérance, s'affirment au plus haut niveau. Le sport a donc un rôle important à jouer dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Des mesures spécifiques, seront donc mises en œuvre pour favoriser la pratique du sport chez les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et pour ceux issus de familles de condition modeste.

Enfin avec le plan « 5000 licences », le Département pourra accompagner les familles réunionnaises au titre de l'achat de la licence pour leurs enfants.





OBJECTIF 2021

10 résidences d'artiste

EN 2020

La crise sanitaire n'a pas empêché la réalisation d'actions fortes comme :

- Choix de l'esquisse pour le futur musée de Villèle
- Lancement de l'étude historique et archéologique du site de l'Îlet à Guillaume
- Inauguration de l'exposition « Nous et les Autres » sur le racisme
- Création du Fonds dédié à la lutte contre la fracture culturelle : 9 projets
- Etude de préfiguration de la Route des Musées et des Jardins
- Organisation d'une exposition collective à l'Artothèque : 23 artistes
- Financement de plusieurs tournées d'artistes dans des lieux excentrés : 80.000 €

PARTAGER

la culture et soutenir les acteurs culturels

Une accélération des projets numériques

Inscrit dans le projet de mandature et mis à l'épreuve pendant la période de confinement, le développement du numérique dans la politique culturelle mérite cette accélération. De nouveaux crédits dédiés seront donc votés en 2021 et, additionnés aux crédits qui seront sollicités au titre du Plan de relance de l'État et de l'Europe, permettront de parachever des projets de mise en ligne de savoirs culturels portés par les équipements culturels de la collectivité et d'en lancer de nouveaux.

Une attention particulière et soutenue aux acteurs culturels

Le Département maintiendra ses dispositifs de soutien et prendra en considération, autant que possible, les impacts de la crise sur l'activité.

Mise en œuvre de la 4e édition des résidences d'artistes « Patrimoine et Création » : 10 projets soutenus.

Valorisation du patrimoine et à la remise à niveau des équipements culturels

- Musée de Villèle : lancement des études portant sur la première tranche de travaux.
- Lazaret de la Grande Chaloupe : lancement des études pour le chantier global de sauvegarde.
- Archives : réalisation des études.
- L'Îlet à Guillaume : restitution des études archéologiques et historiques ; définition de priorités pour la préservation des vestiges et d'un projet de valorisation du site.
- Route des Musées et des Jardins de La Réunion : le projet entrera dans une phase opérationnelle dans le cadre d'un partenariat avec l'État et la Région.



PDRES

Valoriser le patrimoine

La réhabilitation et l'aménagement des équipements culturels tels que le Lazaret de la Grande Chaloupe ou encore le musée de Villèle entrent dans une phase opérationnelle, avec le lancement des études avant travaux.

Les temps forts de l'année 2021 auxquels le Département prendra part

- L'exposition « Résonances » dans les 3 musées en partenariat avec le musée du Louvre
- Le principe de ce partenariat, qui constitue une première, a été acté au début de l'année 2019 et sera concrétisé en juin 2021, il associera également les musées régionaux.
- Les Etas-Généraux du multilinguisme organisés à La Réunion sous l'égide du ministère de la culture, le Département étant membre du comité de pilotage.
- Les 30 ans de l'Artothèque qui seront l'occasion de donner une feuille de route renouvelée à ce service de démocratisation de la culture dans le champ des arts visuels.
- L'organisation de la journée de la famille, mesure culturelle phare de la « stratégie pauvreté ».





OBJECTIF 2021

- **12 000 étudiants** accompagnés en formation post-bac
- **Ouverture** du collège Rocquefeuil

EN 2020

COLLÈGES :

- 77 collèges publics avec 55404 collégiens et 35 857 demi-pensionnaires
- 9 collèges privés avec 5 329 collégiens
- 1 185 ATTEE
- 12,985 M€ en fonctionnement
- 6,500 M€ en investissement
- 3,500 M€ pour les dotations entretien - maintenance

ÉTUDIANTS :

- 11 848 étudiants accompagnés (8 717 à La Réunion - 3 131 en mobilité)
- Montant investi : 19 M€

RENFORCER et optimiser les politiques éducatives

Des collèges et des collégiens connectés

L'avenir sera numérique. L'enseignement, la Formation, l'Education sont déjà dans cette ère.

Depuis la loi Peillon du 8 juillet 2013 portant refondation de l'école de la République, le Département assure l'acquisition et la maintenance des équipements informatiques dans les 77 Collèges publics sur son territoire.

Face au nombre important de collèges, à la complexité du changement entre deux modes de fonctionnement et à la définition des nouveaux enjeux du numérique dans l'enseignement, il a été élaboré un schéma directeur des équipements numériques pour l'enseignement et leur maintenance (SDENEM).

Il s'agit d'optimiser et d'améliorer la gestion de l'acquisition et de la maintenance des moyens informatiques des collèges du Département.

Par ailleurs, le Département est moteur et partenaire des actions permettant aux collégiens de s'inscrire, tant sur le plan pédagogique que sur le plan humain, dans une démarche innovante.

C'est pourquoi notre Collectivité va poursuivre son engagement afin :

- d'améliorer les connexions internet haut débit des établissements en passant d'une logique de débit fluctuant à une logique de débit garanti fixe et de qualité pour chaque établissement,
- de maintenir une conformité des travaux de câblage de 100 % de nos EPLE,
- de continuer à doter en matériel (plus 10 000 PC, Vidéo projecteurs, wifi...) et EIM (avec un parc actuel d'environ 7 000 Equipements Individuels Mobiles) les publics fragiles (ex : 500 collégiens - enfants de l'ASE) et tous les collèges.

Déclinaison opérationnelle du Schéma Général de la Restauration Scolaire du Département

Dans le cadre de la promulgation de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département a la responsabilité de la définition du cadre professionnel et les conditions de la mise en œuvre et de gestion de la mission de restauration scolaire dans les collèges publics, au niveau du personnel, des équipements, du bâti, de la tarification et de la qualité nutritionnelle.

Au total ce sont 36 000 demi-pensionnaires sur une population collégienne de près de 55 500 élèves qui déjeunent chaque jour dans leurs collèges respectifs.

Le schéma départemental de la restauration scolaire prévoit donc :

- d'améliorer la qualité de la prestation,
- de valoriser l'emploi dans cette filière,
- d'ancrer territorialement la prestation,
- de maîtriser le degré d'autonomie de la production sur le territoire.

Amélioration de l'accompagnement des étudiants

Dans le cadre du soutien financier des dispositifs bourse et allocation de scolarité par les fonds européens (FSE), il sera proposé une « OFFRE DE SERVICE » à chaque étudiant demandeur et en mobilité.

Cette approche s'inscrit donc dans une logique de consolidation des mesures en cours renforcé par un engagement partenarial à travers un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

Il s'agit d'un contact individualisé et périodique avec l'étudiant dans la phase réalisation de son parcours universitaire.

L'adhésion au dispositif sera incitative pour les étudiants qui ressentent le besoin d'échanger sur les problématiques des « primo mobiles ».

Le gestionnaire du service des bourses organisera et pilotera des entretiens avec l'étudiant afin de l'écouter, le soutenir, l'accompagner, éventuellement l'orienter en fonction de son expérience et/ou en s'appuyant sur sa connaissance des prérogatives du réseau des partenaires.

Renforcement de la continuité pédagogique et prévenir le décrochage

La lutte contre le COVID-19 a entraîné la fermeture des établissements scolaires en mars 2020 avec pour effets, un taux de décrochage scolaire entre 15 et 25% et une fréquentation maximale à 27 % en mai.

Favoriser l'accès au soutien scolaire pour les familles est essentiel pour éviter que la fracture éducative ne se creuse davantage. Deux actions ont été mises en œuvre en 2020 : les vacances apprenantes en lien avec l'Education Nationale et le soutien scolaire aux enfants de l'ASE. Cette dernière action pourrait se poursuivre en 2021.

Le soutien scolaire aux enfants de l'ASE

Pour les 500 collégiens relevant de l'aide sociale à l'enfance, il a été initié un régime d'« études surveillées » depuis le mois d'octobre 2020.

Une « indemnité de soutien scolaire » a été créée et adossée aux autres aides apportées aux assistantes familiales. Elle est de 1 000 euros par enfant pour satisfaire un forfait d'environ 50 heures utilisables jusqu'à la fin de l'année 2020 (voire 1^{er} semaine 2021).

Cette aide a pour avantage de soutenir les enfants qui sont confiés à notre collectivité et de favoriser leur réussite scolaire.

Une évaluation à mi-parcours sera faite et des réajustements pourront être apportés le cas échéant.





OBJECTIF 2021

3 000 logements
(+100%) réhabilités

EN 2020

*1 500 logements
améliorés pour une aide
moyenne de travaux
d'environ 10 000 €*

AMÉLIORER

les conditions de logement des ménages défavorisés

Afin de lutter contre l'insalubrité de milliers de logements diffus et le vieillissement du parc social, en favorisant le parcours résidentiel, le Département a souhaité poursuivre et amplifier les travaux d'amélioration et de réhabilitation de l'habitat, comme alternative complémentaire à l'offre de logements décents et de construction, dans le cadre du Plan Départemental de Relance Économique et Sociale (PDRES), voté lors de l'Assemblée Plénière du 15 juillet dernier.

Renforcement de l'amélioration de l'habitat

En 2021, le Département boostera son action au titre de l'amélioration de l'habitat en augmentant de 100 % le nombre de logements à réhabiliter (de 1 500 à 3 000), afin de répondre aux besoins de plus en plus importants formulés par ces publics.

Ainsi, 1 500 ménages supplémentaires pourront bénéficier de travaux d'adaptation et/ou de sécurisation de leur logement.

PDRES

Facilitation de la réhabilitation des logements sociaux anciens

Les logements de plus de 20 ans, nécessitant une remise à niveau, représentent plus de la moitié du parc locatif social. Or, le financement de la réhabilitation, en dehors des quartiers NPNRU et en dehors des quartiers prioritaires de la ville (QPV) est aujourd'hui limité.

La participation du Département porterait sur une expérimentation pour l'amélioration du cadre de vie des locataires, la résidentialisation : accessibilité notamment pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, espaces extérieurs, parties communes.

Ainsi pour 2021, cette expérimentation porterait sur une centaine de logements.

Soutien des opérations d'aménagement afin de permettre la réalisation de logements sociaux supplémentaires en accession à la propriété

L'accession sociale à la propriété est un enjeu important. Les ménages locataires doivent se voir offrir davantage de solutions leur permettant d'évoluer dans leur parcours résidentiel en devenant pleinement propriétaires de leur logement.

Il est proposé de soutenir financièrement, à titre expérimental, une opération dont l'équilibre financier ne serait pas atteint et dont les travaux seraient prêts à démarrer.

Des échanges auront lieu avec les bailleurs sociaux à cette fin.

Améliorer les conditions de logement

Avec plus de 40 000 logements sociaux ayant plus de 20 ans, des milliers de logements diffus privés dégradés, 30 000 demandes de logements neufs en instance et la difficulté de construire des logements neufs en quantité pouvant répondre aux besoins identifiés et ce, faute de foncier aménagé, le mal logement demeure une réalité sur l'île. La poursuite et l'intensification des travaux d'amélioration, de réhabilitation comme alternative complémentaire à l'offre de logements décents et la construction auraient pour effet d'adresser cette problématique tout en assurant la relance d'emploi dans le secteur du BTP.



III.

Un plan de relance ambitieux face aux défis de la crise sanitaire



DÉVELOPPER

le territoire

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Emprunts de solidarité territoriale en faveur des communes notamment rurales, les politiques publiques que la collectivité départementale mène en matière de développement du territoire sont axées sur l'équilibre territorial servi par le réseau des routes départementales et les **infrastructures hydrauliques**, le soutien aux agriculteurs pour un nouveau **modèle agricole**, la **reconquête de la biodiversité unique** de notre île et la valorisation touristique de notre patrimoine naturel.

Ces politiques publiques s'inscrivent ainsi dans la durée (parfois plusieurs décennies), mobilisant des fonds conséquents, à travers des schémas directeurs, des plans d'actions opérationnels et des programmes pluriannuels d'investissement construits et mis en œuvre avec l'ensemble des acteurs économiques et environnementaux de l'île.

Elles construisent la Réunion de demain en répondant aux enjeux démographiques de notre île et de développement durable de nos territoires, notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Enfin, elles se traduisent par des actions concrètes déclinées annuellement que ce soit la suppression des radiers submersibles et la sécurisation des falaises sur les routes départementales, **la plantation d'1 million d'arbres**, le déploiement d'AGRIPÉI 2030, la poursuite du développement des périmètres irrigués ou encore l'aménagement des grands sites touristiques de la Réunion. Elles se traduisent également par des grands projets d'aménagement du territoire en matière d'infrastructures routières ou hydrauliques comme la Route des Hautes de l'Est (RHE) et la Mise en eau des Régions Est et Nord (MEREN).

Enfin, développer le territoire se conjugue aussi au travers de nos **partenariats avec les communes** et les pays de la zone Océan Indien.

sommaire

- 42** Contribuer à la transition écologique
- 44** Mettre les réseaux routiers au service du développement équilibré
- 46** Développer un nouveau modèle agricole (AGRIPÉI 2030)
- 48** Valoriser le potentiel économique et touristique de notre patrimoine
- 50** Accompagner le développement de La Réunion et de son environnement régional



OBJECTIF 2021

150 000
plantations
dans le cadre du
« Plan 1 Million d'arbres »

800 ha
de milieux naturels restaurés

EN 2020

- Lancement du « Plan 1 Million d'arbres » : fixation des objectifs de production et de plantations d'espèces indigènes et endémiques de La Réunion dans les conventions de partenariat et les programmes d'actions.
- Plantations de 27 600 plants en milieux naturels et de 11 000 plants en zone urbaine (Quartiers de Bois de Nèfles Saint-Paul et Bois d'Olives Saint-Pierre), dont 1000 dans des établissements scolaires).
- Démarrage des travaux pour l'aménagement de pépinières départementales sur les sites du Jardin Botanique de La Réunion et de Piton Defaud.

CONTRIBUER

à la transition écologique

Protection des espaces naturels et la biodiversité, patrimoine mondial de l'Humanité

La sauvegarde de la biodiversité réunionnaise nécessite une forte coordination des efforts de l'ensemble des acteurs en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, lesquelles constituent la principale menace pour notre patrimoine naturel. C'est pourquoi le Département, chef de file en la matière, a piloté en 2019 et en lien avec les acteurs impliqués (ONF, Parc National, DEAL, CBNM) la formalisation d'une stratégie partenariale opérationnelle permettant d'accroître l'efficacité des interventions pour protéger nos forêts. Il s'agira pour 2021 de poursuivre les actions dans le cadre de la stratégie partenariale opérationnelle de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, avec pour principaux objectifs :

- Les travaux de restauration des milieux naturels envahis notamment sur des secteurs prioritaires (+ 100 ha / objectif 2020).
- La structuration et la coordination d'un dispositif d'intervention rapide dit « de lutte précoce » dans une démarche préventive permettant de freiner, voire éradiquer, la prolifération de nouveaux foyers d'invasion biologique.

L'année 2021 marquera également l'amplification du partenariat avec la SPL EDDEN (créée en 2019), dont le champ d'intervention sera élargi à la gestion de nouveaux espaces naturels sensibles (forêt de Bois Blanc et forêt départementale de Notre Dame de la Paix).

Une action particulière sera menée en 2021 sur les espaces naturels affectés par l'incendie du massif du Maïdo (en cours au moment de la rédaction du rapport), afin de mener les travaux écologiques nécessaires pour limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes (l'ajonc d'Europe) avec l'ensemble des partenaires de la Collectivité.

Reconquête de la biodiversité de l'île à travers un programme de plantation à grande échelle d'espèces indigènes et endémiques de La Réunion

En outre, et pour aller plus loin en faveur de la biodiversité unique de l'île, la Collectivité s'est engagé en 2020 dans un plan de reboisement ambitieux qui verra à terme, en 2024, la plantation d'1 million d'arbres sur tout le territoire réunionnais.

Ce programme se traduit par des interventions au-delà du périmètre habituel des milieux naturels, notamment dans le cadre de chantiers de plantations dans les quartiers (bords de routes, collèges, espaces publics ...) et en périphérie (lisières agricoles ...).

Pour ce faire, le Département mobilise l'ensemble de ses compétences, partenaires et dispositifs pour organiser la plantation à grande échelle d'espèces indigènes et endémiques, à forte valeur patrimoniale.

L'année 2021 sera principalement consacrée à la mise en œuvre de 2 types d'actions :

- la création d'un réseau de pépinières départementales pour la production à grande échelle de plantes indigènes et endémiques de La Réunion. 2021 verra la livraison des pépinières départementales du Jardin Botanique de La Réunion et de Piton Defaud, avec un objectif de production de 80 000 plants et le démarrage des travaux pour l'aménagement d'une pépinière départementale sur le site de l'ex-Rédetar à Saint-Pierre.

En complément, et dans la logique de permettre aux entreprises de développer de nouvelles compétences et de nouvelles productions, la collectivité notifiera les marchés de contrats de culture avec les pépiniéristes privés.

- L'amorçage du programme pluriannuel de plantation suivant plusieurs axes :
 - Plantations en milieu naturel suivant un double objectif écologique et économique.
 - Plantations en milieu urbain afin de retrouver des îlots de biodiversité dans les quartiers et contribuer à la qualité de vie.

Diverses opérations de plantations seront menées en 2021 sur tout le territoire avec un objectif de 150 000 plantations. Ces plantations seront conduites en associant les communes volontaires avec lesquelles un partenariat sera formalisé.



Opération Bwa de
Kartié



Actions
participatives

de sensibilisation
de la population aux enjeux
de la biodiversité au travers
d'actions de plantation
permettant de ramener au
cœur des espaces urbains
des espèces patrimoniales
remarquables, dont certaines
ont donné leur nom à des
quartiers de La Réunion : bois
de nèfles, bois d'olive, tan
rouge...

Mise en œuvre de la dotation
Biodiversité (refonte de
l'ancienne dotation transport)
à destination des plus jeunes
(écoles et collèges) afin
d'encourager la création
d'espaces de biodiversité,
représentatifs des milieux
naturels avoisinants, dans
l'enceinte des établissements
scolaires.





OBJECTIF 2021

+ 12 radiers supprimés

EN 2020

- 9 radiers supprimés :
 - les 2 présents sur la RD25 à Saint-Leu
 - 1 sur la RD3/Ravine du Plate à Saint-Leu
 - 2 autres sur la RD3 à Saint-Paul (Ravine Tabac et Affluent Ravine Bras Mahot)
 - 1 aux Avirons RD18/Fond Maurice
 - 1 à Saint-Louis RD20/Bras Pierrot
 - 1 à Petite Île RD3/Ravine du Pont et celui de la RD400/Ravine Blanche au Tampon
 - 3 autres chantiers ont démarré et s'achèveront courant 2021, il s'agit de la RD4/Ravine Clergeau à Saint-Paul, celui de la RD3/Ravine Fiagues à Saint-Louis et celui de la RD400/Ravine Bras d'Antoine au Tampon.
- L'accès au Parc du Colosse sur la RD47 a démarré en phase chantier et s'achèvera courant 2021
- L'Avant Projet de la Route des Hauts de l'Est a démarré

METTRE

les réseaux routiers au service du développement équilibré

Le réseau routier départemental est un des supports essentiels du développement économique et social de la Réunion, permettant de desservir les quartiers et villages des Hauts de l'île : Salazie, les Makes, Bellemène, Dos d'Ane...

Aussi, l'amélioration, l'extension et la sécurisation des 722 km de routes départementales, dont 420 km situés en zone de montagne, feront à nouveau l'objet d'un programme de travaux conséquent en 2021, dans la continuité des études et travaux réalisés en 2020.

Sécurisation du réseau départemental

L'amélioration se poursuivra notamment à travers le programme de suppression des 156 radiers submersibles, pour lequel la collectivité a réussi à mobiliser le Fonds Exceptionnel d'Investissement du Ministère des Outre-mer pour la réalisation de 4.6 M€ de travaux, au titre de 2019 et 2020. Ces travaux se poursuivront en 2021 en vue de supprimer 12 radiers supplémentaires (Ravine Clergeau sur la RD4 à St Paul, Ravine Fiagues sur la RD3 à St Louis, Petite Ravine/RD13 à St Leu, Bras de Montvert/RD3 à Trois Bassins, Ravine Fond Papaye/RD3 et Affluent Fond Papaye à St Leu, 2 radiers sur la RD3/Grand Fond Dussac à St Leu, RD3/Fond Bagatelle à St Leu, RD4/Ravine Fontaine à St Paul, RD4/Ravine Athanase à St Paul, RD4/Ravine Morel à St Paul et démarrage du radier RD400/Ravine Bras d'Antoine au Tampon.

Les travaux d'aménagement des ouvrages Everyne et Casimir à Saint-Louis seront terminés et celui du Bras de Pontho sur la RD70 aura commencé.

Il est à noter que le Conseil Départemental s'engagera en 2021 dans la poursuite des



L'ambitieux programme de suppression des 156 radiers submersibles et de sécurisation des falaises s'inscrit pleinement dans la logique de la trajectoire zéro vulnérabilité aux changements climatiques du Ministère des Outre-mer. Ces travaux visent en effet à mettre un terme à l'enclavement des quartiers lors des fortes pluies (phénomènes qui risquent de s'amplifier dans les années à venir selon les experts du climat), avec l'ensemble des conséquences sociales et économiques en découlant pour les populations des Hauts.

études nécessaires à la suppression pérenne du radier du Ouaki dans l'objectif de réaliser dès que possible l'ouvrage exceptionnel de franchissement de la ravine d'une portée de 500 ml.

La sécurisation du réseau routier sera également poursuivie par le traitement préventif des falaises surplombant les Routes Départementales, pour lequel la collectivité a réussi à mobiliser le Fonds Exceptionnel d'Investissement du Ministère des Outre-mer à hauteur de 960K€ de financement permettant l'engagement de 1,7M€ de travaux de sécurisation de la RD48, Route de Salazie au PR8. En complément de la sécurisation de l'accès au cirque de Salazie, le programme de sécurisation 2021 portera en particulier sur la continuité du traitement de la RD3 dans le secteur de Bérive au Tampon, de la RD41 Route de la Montagne et de la route d'Ilet à Cordes à Cilaos. Les éboulements qui seront constatés au cours de l'année 2021 feront également l'objet d'un traitement suivant les procédures habituelles.

Les grands projets

Parallèlement, les grands projets de développement du réseau routier départemental seront poursuivis afin de faciliter les liaisons inter quartiers et de proximité, au profit du délestage des réseaux existants pour la plupart d'entre eux totalement saturés aux heures de pointe.

Le projet de la Route des Hauts de l'Est, qui permettra de dynamiser et d'aménager durablement tout le secteur nord-est de notre territoire, est entré dans sa phase d'études en Septembre 2020 et se poursuivra en 2021 par la réalisation de l'Avant-Projet et le commencement de l'élaboration des dossiers réglementaires. Un dossier spécifique de demande de financement sera également élaboré par l'Assistant au Maître d'Ouvrage, à qui il sera demandé de proposer un label spécifique à ce grand projet.

Dans le Sud, les études pour le projet de prolongement de la RD400 au Tampon qui a fait l'objet d'une concertation publique en septembre 2019, se poursuivra avec la finalisation en 2021 de l'Avant-Projet Technique ainsi que des études hydrauliques nécessaires. Le réaménagement de l'accès au centre-ville de Saint-Louis qui a également fait l'objet d'une concertation publique en novembre 2019, rentrera en phase opérationnelle par l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises en 2021. L'aménagement du Chemin La Salette à Saint-Pierre fera l'objet des poursuites des études pilotées par la mairie de Saint-Pierre.

En ce qui concerne le développement routier de l'Ouest, le projet de la déviation de l'Éperon a fait l'objet d'une enquête parcellaire début 2020 qui a permis au Conseil Départemental d'obtenir l'ordonnance d'expropriation lui permettant de finaliser les acquisitions foncières nécessaires.

Travaux courants d'entretien et de sécurisation

En complément de ces grands projets, les travaux d'entretien, de rénovation, mais également de sécurisation seront poursuivis afin de maintenir un taux de 80 % du réseau en bon état de surface.

PDRES

Concernant les travaux d'entretien de la chaussée, un nouvel allotissement (20 lots prévus) de l'ensemble de ces travaux sera opérationnel en 2021. Cette nouvelle configuration a pour objectif de disposer de cadres contractuels souples et encadrés permettant une meilleure réactivité dans la mise en œuvre des travaux routiers et d'offrir des moyens de réalisation adaptés à chaque type de travaux. Outre l'amélioration attendue du fonctionnement des accords-cadres, cette nouvelle configuration permettra d'ouvrir l'accès à la commande publique à l'ensemble du tissu économique du secteur du BTP local (TPE, PME et majors du BTP).



OBJECTIF 2021

300 ha
de friches remises en culture
100 ha supplémentaires
de terres agricoles irriguées
1 000 agriculteurs aidés

EN 2020

- *Soutien des filières agricoles impactées par la crise sanitaire : fruits et légumes (2 M€), filière équine (100 000 €), filière horticole (200 000 €), filière agrotouristique (225 000 €)*
- *Amorçage d'un plan de relance agricole permettant une accélération de la mise en œuvre du plan d'actions AGRIPéi 2030*
- *Première phase d'étude sur l'augmentation de la part des produits locaux dans la restauration collective*
- *Étude portant sur la mise en place d'un label de produits agricoles locaux*
- *Étude macroéconomique portant sur l'expérimentation d'une filière canne énergie*
- *Construction d'un plan BIO départemental*

DÉVELOPPER

un nouveau modèle agricole

Déclinaison du plan AGRIPéi 2030 et mise en œuvre le plan de relance agricole 2020-2025

Le déploiement du plan d'actions AGRIPéi 2030 se poursuivra en 2021, et visera en particulier à :

- mobiliser le foncier agricole en friche pour l'installation d'agriculteurs, avec une cible de remise en culture de plus de 2 000 ha de terres agricoles à l'horizon 2030. Le dispositif volontariste de primes destiné à favoriser la vente ou la location de terrains en friches à des agriculteurs sera maintenu en 2021.
- maintenir l'effort important consacré au développement des productions de diversification végétales (fruits et légumes) et animales (élevage), dans l'optique d'atteindre à terme l'autonomie alimentaire de l'île.
- accompagner les éleveurs dans le processus d'éradication de la leucose sur le territoire (la collectivité ayant mis en place d'une enveloppe de 2 M€ aux fins de renouvellement des cheptels bovins réunionnais).
- accompagner l'évolution de la filière canne, en soutenant une expérimentation sur la canne-énergie (mise en œuvre d'une étude macro-économique au 1^{er} semestre 2020), mais également l'émergence de nouvelles filières à forte valeur ajoutée (mise en œuvre du plan d'actions de la filière PAPAM, élaboration d'un plan spécifique pour la filière équine, etc.)

La réflexion autour de la restauration collective (établissements scolaires et médico-sociaux), visant à permettre aux producteurs indépendants de fruits et légumes d'accéder à ce type de marchés, aboutira en 2021. Le plan BIO et les mesures qui s'y rattachent sera également déployé.

L'année 2021 sera également marquée par la mise en œuvre de 7 nouveaux dispositifs de soutien en faveur de :

- la promotion des produits agricoles impactés par la crise sanitaire ou dont la visibilité doit être améliorée,
- la réhabilitation des retenues collinaires et l'acquisition de citernes de stockage d'eau,
- la réalisation de travaux légers d'aménagement foncier,
- la création d'unités de transformation et logistique,
- la création de boutiques/magasins de producteurs ;
- la création de fermes semencières
- la création d'une banque de fourrage

Poursuite du déploiement de l'irrigation sur le territoire permettant de lutter contre les conséquences du changement climatique

Dans le prolongement des actions engagées depuis le début de la mandature, le Département poursuivra l'extension des périmètres irrigués :

- Livraison de la chaîne de refoulement des Hauts de l'Ouest (100 ha, 80 agriculteurs concernés)
- Finalisation des travaux du nouveau réservoir de Dassé
- Démarrage des travaux d'extension du périmètre irrigué du Bras de la Plaine sur les secteurs de Montvert et Bassin Martin (commune de Saint-Pierre), Anse les Hauts (commune de Petite Ile), Bérive (commune du Tampon), représentant à terme 812 ha supplémentaires irrigués

Il s'agira également d'engager les études d'avant-projet rattachées au projet MEREN, en vue de la mise en œuvre d'un aménagement hydraulique structurant permettant de sécuriser l'alimentation en eau des micro-régions Nord et Est (5 500 ha irrigués à terme). L'année 2021 verra également le démarrage des études réglementaires et géotechniques, en coordination avec le projet de Route des Hauts de l'Est.

Modernisation des exploitations agricoles en mobilisant le FEADER

La Collectivité départementale, autorité de gestion de ce fond au titre de la période 2014-2020 poursuivra l'animation du programme d'aides correspondant. Les résultats obtenus à ce jour (85% des fonds engagés) mettent en évidence une dynamique positive qui permet d'envisager la mobilisation de l'ensemble des crédits disponibles au terme du programme (385 M€ de FEADER).

Il s'agira également de préparer les années de transition 2021 et 2022 ainsi que la prochaine programmation 2021-2027, avec la volonté affirmée de la collectivité de pouvoir maintenir un haut niveau d'intervention de la part des instances européennes, au bénéfice de nos agriculteurs.

Renforcement de la démarche de promotion de nos produits agricoles réunionnais sur les marchés locaux comme à l'export

Malgré l'annulation de l'édition 2021 du Salon International de l'Agriculture en raison des contraintes sanitaires, la collectivité amplifiera son effort en direction de la promotion des produits agricoles locaux, notamment au travers :

- D'un renforcement de la fréquence des marchés de producteurs
- De la mise en œuvre de signes de reconnaissances des produits agricoles réunionnais (IGP, label etc.)



Un Plan BIO ambitieux pour le territoire

Dans le cadre du volet agricole du plan départemental de relance économique et sociale, la collectivité a souhaité donner une forte impulsion au développement de l'agriculture biologique sur notre territoire. Rappelons que ce mode de production connaît un engouement tant des agriculteurs (près de 350 à ce jour pour une surface d'environ 1 200 ha), que des consommateurs. Chaque année, le Département finance les frais de certification des exploitations (environ 100 agriculteurs par an). Avec une enveloppe de 5 M€ pour les cinq prochaines années, un plan BIO spécifique sera déployé dès 2021, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le plan AGRIPéi 2030 (+ 400 agriculteurs BIO d'ici 2030 correspondant à 1 500 ha de surfaces agricoles). Ce plan couvrira les besoins exprimés en matière de mobilisation du foncier et d'installation, de production, de commercialisation mais également d'expérimentation pour adapter les itinéraires techniques au contexte agro-climatique spécifique de La Réunion.





OBJECTIF 2021

+10 % de fréquentation des établissements touristiques (par rapport à 2019)

EN 2020

- 1 bail signé avec un porteur de projet pour la réalisation d'une structure hôtelière de qualité au centre de Saint-Denis sur le Carré Rontaunay.
- 4 projets de valorisation du patrimoine de la Collectivité notamment dans les Hauts.
- 134 structures agrotouristiques aidées pendant la crise sanitaire.
- Diverses opérations livrées en 2020 sur les espaces naturels (ex : passerelle sur le Petit Bras de Cilaos et une sur le Bras d'Oussy à Mafate ; ouvrage de franchissement sur le sentier « ENS de Sans Souci »).

VALORISER

le potentiel économique et touristique de notre patrimoine

Pilotage de la montée en gamme de l'hébergement de montagne par un ensemble d'actions

Des investissements importants sur les infrastructures bâties seront réalisés avec notamment la reconstruction des gîtes publics emblématiques. : 2021 sera marquée par les travaux de reconstruction du gîte du Volcan, ainsi que par le concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du refuge du Piton des Neiges.

Les modalités de gestion devant être impérativement mises en concurrence (condition européenne de son financement), une nouvelle contractualisation sera mise en place avec tous les exploitants des gîtes pour mieux orienter, accompagner et contrôler la qualité de l'offre.

Les structures seront également accompagnées pour une amélioration de l'offre de services. Enfin, le Département engagera une procédure auprès de l'Etat de remise en pleine propriété de 10 gîtes publics de montagne situés sur le domaine départemento-domanial.

Mise en valeur de notre patrimoine naturel et nos sites d'exception

Dans le prolongement des actions engagées en 2020, l'année 2021 permettra :

- d'une part, la mise en œuvre des travaux de requalification des belvédères du Maïdo. Cette opération programmée pour 2021 vient de prendre un caractère d'urgence suite aux incendies de novembre (en cours au moment de la rédaction du rapport) : cf. encadré,
- d'autre part, la finalisation des études de programmation entamées en 2020 et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour un aménagement global du site avec la nécessité notamment de préserver les qualités paysagères et patrimoniales, et de générer de la richesse économique et des emplois.

Poursuite de l'aménagement et l'équipement des espaces naturels et forestiers

Dans le cadre d'un partenariat avec le Parc National, 4 stations de découverte seront aménagées, la coulée de lave de 2007 sera mise en scène, et l'itinéraire pédestre du sentier des laves réouvert. L'aménagement des Viviers de Savannah (Etang Saint-Paul) sera poursuivi.

Le 1^{er} point service issu du concept « ti kaz forêt » en forêt de l'Étang-Salé sera construit.

2021 verra également la réouverture de la station VTT du Cirque de Cilaos (70 km d'itinéraires aménagés)

Enfin, la signalétique touristique directionnelle sera déployée sur les itinéraires départementaux.

Suite à l'incendie du Maïdo (en cours au moment de la rédaction du rapport), la sécurisation et la réouverture des sentiers affectés par le feu, notamment le sentier desservant les îlets de Mafate (Roche Plate) seront traitées de manière prioritaire.

Dynamisation de l'offre touristique de nos établissements

Afin d'améliorer les conditions d'accueil dans ses établissements touristiques, la collectivité met en œuvre un ambitieux programme pluriannuel de travaux. En 2021, nos équipements disposeront d'une offre de service améliorée avec la modernisation des cabines de soins des Thermes de Cilaos et la rénovation de 8 studios du Village de Corail, Au Jardin Botanique de La Réunion, la rénovation des cheminements, de la signalétique, et la restructuration du réseau d'irrigation pour une optimisation de la ressource seront poursuivies.

De nouvelles animations seront également proposées en lien avec les différentes directions du Département : par exemple action associant création théâtrale et insertion au Village de Corail.

La promotion des établissements notamment auprès de ses publics cibles, mais également pour conquérir un public plus large, sera également renforcée :

- Aux Thermes de Cilaos, actions dédiées au public souffrant d'obésité et de diabète.
- Au Village de Corail, packages spécifiques proposés aux publics prioritaires de la collectivité.
- Au Jardin Botanique de La Réunion, labellisé « Jardin remarquable », actions de communication pour la promotion de l'attractivité du site.



Restauration des espaces, sites et itinéraires affectés par l'incendie du Maïdo de novembre 2020

Outre les centaines d'hectares d'espace naturel brûlés qui nécessiteront des travaux écologiques conséquents pour limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes (l'ajonc d'Europe), le sentier reliant l'îlet de Roche Plate et l'ensemble du belvédère du point de vue sur Mafate feront l'objet en 2021 des travaux de sécurisation et d'aménagement prioritaires. Sur la base des diagnostics qui seront menés avec l'ensemble des partenaires (ONF, parc national, Office français de la biodiversité, services de l'Etat, CBNM, ...) dès que possible, les études et travaux seront réalisés afin de désenclaver les habitants de Roche Plate et rouvrir au public le deuxième point de vue le plus visité de l'île avec 250 000 visiteurs par an.



OBJECTIF 2021

24 PST
2^e génération signés

EN 2020

ZONE OCÉAN INDIEN :

- *Adaptation de la politique départementale de coopération à la crise sanitaire*
- *Priorité donnée aux actions de solidarité régionale*

LA RÉUNION :

- *Poursuite du PST,*
- *Adoption du cadre du Pacte de Solidarité de Lutte Antivectorielle.*

ACCOMPAGNER

le développement de La Réunion et de son environnement régional

Élaboration d'une stratégie départementale de mobilité professionnelle

Sur ce sujet, l'enjeu sera d'obtenir du gouvernement la possibilité pour le Département d'expérimenter la mise en œuvre d'un nouveau contrat de travail dédié à la coopération (« contrat de coopération »).

L'élaboration d'une stratégie départementale de mobilité professionnelle dans la zone océan Indien sera par ailleurs lancée, grâce au concours de l'Agence Française de Développement (AFD).

Il s'agira dans le même temps de reprendre le travail de prospection de postes auprès des partenaires des pays environnants.

Les programmes de Volontariat (Volontariat de Solidarité Internationale, Service Civique International) devraient être relancés et permettre l'affectation d'une trentaine de jeunes Réunionnais sur des missions solidaires.

L'objectif serait d'aboutir à terme à un doublement de nos effectifs.

Conception et développement de projets structurants

L'accent sera par ailleurs mis sur la conception et le développement de projets structurants, découlant notamment de la signature des accords cadre avec l'Organisation Internationale de la Francophonie et l'AFD, tels que, par exemple :

- La formation des cadres publics francophones (enseignants, diplomates, élus et cadres territoriaux), et ce, dans le cadre de la stratégie visant à positionner le Département comme chef de file d'une stratégie réunionnaise de la francophonie dans l'océan Indien et en Afrique australe et orientale.
- La mise en œuvre d'opérations intégrées de développement autour de la gestion de l'eau, de l'agriculture résiliente, de la reforestation aux Comores et dans le Sud malgache.

Ces projets ont vocation à mobiliser dans tous ces domaines l'expertise territoriale et des opérateurs réunionnais et à ouvrir des opportunités de mobilité professionnelle.

Des cofinancements par l'Union Européenne (nouvelle programmation financière 2021/27 du Feder/Interreg) pourront être recherchés.

Il s'agira aussi de décliner, en lien avec les acteurs compétents, la stratégie de coopération agricole portée par le Département.

Notre Collectivité sera également pleinement impliquée dans la réalisation de projets portés par la Commission de l'Océan Indien, dans le cadre de la présidence, en 2021, par la France/Réunion.

Mise en œuvre d'un Pacte de Solidarité Territoriale 2021-2023

2021 sera la dernière année d'exécution du premier PST et celle son évaluation complète. En outre, le PST 2^e génération, dont le cadre sera adopté fin 2020, pourra être exécuté par une contractualisation avec l'ensemble des communes, avec une attention portée aux priorités départementales :

- Sur le volet fonctionnement : lutte contre la pauvreté, accompagnement des familles en difficulté et en particulier prévention en matière de protection de l'enfance, soutien aux seniors (modes d'accueil innovants, prévention de la perte d'autonomie) et aux personnes en situation de handicap.
- Sur le volet investissement : une attention portée à la transition écologique et solidaire, à l'agriculture et au tourisme.

Renforcer la lutte contre la dengue

Les actions, débutées en 2020, se poursuivront en 2021.

Trois volets ont été identifiés :

- **EPCI** : un Pacte de Solidarité de Lutte Antivectorielle pour financer des actions de traitement des dépôts sauvages et d'enlèvements de carcasse de voiture, avec un taux maximal d'intervention de 80%
- **Associations** : les associations agréées dans le domaine de la lutte antivectorielle pourront participer à ces actions grâce des subventions
 - **SPL EDDEN** : La SPL départementale pourra intervenir via un Contrat de Prestation Intégré.



III.

Un plan de relance ambitieux face aux défis de la crise sanitaire



DÉVELOPPER

l'intelligence institutionnelle

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Faire preuve d'intelligence institutionnelle est un des objectifs stratégiques majeurs fixé par les priorités de la mandature. Il s'agit essentiellement de renforcer les effets leviers des différentes politiques publiques départementales pour améliorer le service public, son efficacité et sa contribution au développement durable de La Réunion.

C'est notamment le cas lorsque la collectivité mobilise la commande publique départementale au service d'une **consommation responsable**. Il en est de même, lorsque nous investissons dans la rénovation du patrimoine départemental pour concourir à la relance de l'activité économique, pour améliorer les conditions d'accueil et d'accès aux droits dans les maisons départementales ou encore pour favoriser le développement touristique, à partir de la valorisation des grands équipements culturels départementaux.

En 2021, le Département poursuivra et amplifiera les actions déjà engagées en la matière.

En outre, un accent particulier sera mis sur les démarches les plus innovantes, notamment pour :

- mieux associer les Réunionnais à la **modernisation des politiques publiques** départementales, à leur conception, voire à leur expérimentation ;
- Intégrer encore d'avantage les enjeux de la transition écologique et solidaire dans le fonctionnement de notre collectivité qui doit rester **éco-exemplaire**.

sommaire

- 54** Développer une collectivité éco-exemplaire
- 56** Faciliter l'accès au droit
- 58** Développer, maintenir et valoriser le patrimoine immobilier
- 60** Développer les services centrés usagers



OBJECTIF 2021

Un bilan carbone actualisé

1^{res} actions
du plan de mobilité

5 arbres solaires
pour la recharge des véhicules électriques

EN 2020

- Lancement du Bilan Carbone
- Conception de la démarche Négawatt
- Implantation du 1^{er} arbre solaire sur le site de la Source
- Achat de véhicules faiblement émetteurs
- Lancement des ateliers internes éco-exemplarité
- Marchés publics : critère environnemental pour certains marchés et intégration de conditions d'exécution environnementales

DÉVELOPPER

une collectivité éco-exemplaire

En 2021, la collectivité départementale entend faire sa part pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et participer la transition écologique.

Déclinaison du plan Négawatt en accélérant la production d'énergie renouvelable

Le Département s'est fixé comme ambition de devenir une Collectivité à énergie positive, en compensant sa consommation électrique par une production d'électricité d'origine renouvelable. Les actions correspondantes s'inscrivent dans le cadre du Plan NEGAWATT qui comprend en particulier un volet sobriété et efficacité énergétique, couplé à la production d'énergie renouvelable.

A ce titre, l'année 2021 sera marquée par :

- La poursuite des procédures administratives et les premières installations de centrales photovoltaïques sur les toitures et plans d'eau des 61 sites ayant fait l'objet de l'appel à projets lancés en 2020.
- La réalisation des travaux pour la valorisation hydroélectrique des infrastructures hydrauliques du littoral Ouest sur les sites de « restitution de l'eau en Rivière des Galets » (pour une mise en service en mai 2022) et des réservoirs secondaires situés au départ des antennes d'irrigation N° 3, 6, 7, 8 (pour une mise en service en juin 2021).

Le programme de valorisation énergétique au niveau des infrastructures hydrauliques du littoral Sud sera également poursuivi (études opérationnelles).

Verdissement le parc de véhicules

Afin de réduire son empreinte carbone et respecter la Loi de Transition Energétique, la collectivité a fait le choix d'optimiser l'utilisation des véhicules de service et d'intégrer dans son parc, des véhicules à faibles émissions (véhicules électriques). Ainsi, une commande

de 10 véhicules électriques est prévue en 2021. Le Département entend également favoriser une énergie propre pour la recharge de ces véhicules en mettant en place des stations autonomes, fonctionnant grâce aux énergies renouvelables.

Mise en œuvre des premières actions du plan de mobilité

En construisant un plan de mobilité durable pour la Collectivité, l'ambition est d'améliorer la mobilité au sens large, en ayant recours individuellement ou collectivement à des modes de déplacement moins polluants. Il est question de mobiliser les solutions technologiques nouvelles et disponibles, mais surtout de réunir les conditions pour installer des changements dans nos habitudes de travail et de déplacement.

2021 sera l'année de lancement des premières actions et le début de mise en œuvre du plan. Les objectifs poursuivis seront de :

- Installer des nouvelles habitudes tant chez les agents que chez les élus
- Améliorer les conditions de travail et la productivité des agents
- Agir sur la Qualité de Vie et le Bien-Etre des agents
- Optimiser les moyens -immobilier, véhicule- requis pour le fonctionnement
- Réduire l'empreinte carbone de la collectivité
- Installer une vraie transition écologique

Renforcement de la prise en compte du développement durable dans la commande publique

De manière à augmenter la part de fournitures présentant un caractère écologique à l'usage des services de la collectivité, l'allotissement des marchés de fournitures sera approfondi de manière à inclure des lots spécifiques permettant l'acquisition de fournitures écologiques.

En outre, afin de s'assurer d'une plus grande qualité environnementale, l'usage de deux critères de jugement des offres sera étendu en 2021 :

- le critère valeur environnementale : celui-ci est déjà utilisé de manière occasionnelle. Il s'agira en 2021 d'en généraliser l'application ;
- le critère valorisation des circuits courts : si ce critère n'est pas utilisé jusqu'à présent par la collectivité, en 2021, une expérimentation sera conduite.

Afin d'inciter les entreprises à remettre des offres plus respectueuses de l'environnement, l'usage des variantes sera élargi. De cette manière, le tissu économique sera sensibilisé aux problématiques environnementales et sera incité à les prendre en compte lors de la constitution des offres.



Le Département a prévu en 2021 l'acquisition de véhicules électriques, dont la recharge sera réalisée grâce à des arbres solaires. La structure de l'arbre solaire s'intègre parfaitement à l'environnement extérieur et peut recharger 2 véhicules simultanément, mais aussi stocker le surplus d'énergie pour le redistribuer ultérieurement. 5 arbres solaires seront installés sur différents sites.





OBJECTIF 2021

un accueil social
dédié dans toutes les
communes

EN 2020

- *Prise en charge de 7 500 situations dans le cadre de la crise sanitaire et sociale*
- *Déploiement total des services Polyvalence Insertion et des Services ASE*
- *Installation et renforcement des équipes IP*
- *Déploiement partiel de l'accueil social dédié,*
- *Livraison des maisons départementales de Saint-Philippe, Saint-Joseph et la Plaine des Cafres*

FACILITER

l'accès au droit

Faire face à l'urgence sociale

La crise sanitaire de COVID 19 a accentué les difficultés des publics les plus précaires et apporté de la précarité chez des personnes jusqu'alors peu connues des services sociaux du Conseil départemental.

Concrètement, cette précarité renforcée s'exprime par une demande d'aide alimentaire croissante et par un risque fort de précarité énergétique, la fin du confinement ayant marqué la fin de la trêve en matière de paiement des factures d'électricité.

En outre, les effets de la crise sur le nombre de bénéficiaires du RSA ne pourront être mesurés qu'au début de l'année 2021, avec l'effet différé habituel après épuisement des droits aux indemnités de chômage.

Le Département doit donc se préparer à faire face et à répondre à des demandes sociales croissantes, notamment à travers le déploiement des soutiens traditionnels, tels que les secours d'urgence, mais aussi des outils plus innovants tels que le CAPA, attribués après évaluation sociale.

Dans cette perspective, dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, respectueuse des contraintes budgétaires de la collectivité, il conviendra aussi de consolider les effectifs des équipes de travailleurs sociaux et médicaux sociaux.

Renforcement de l'offre de service au plus près des territoires

Les réponses à l'urgence sociale sont d'autant plus rapides et efficaces que les services du Département sont proches des territoires et des populations. Dans cette perspective, l'accent a été mis en 2020 sur la création et la structuration du 5^e territoire d'action sociale. À ce stade, 23 communes sont donc désormais couvertes par au moins une maison départementale et par des points de proximité lorsque c'est nécessaire. Reste à doter la commune de Trois Bassins pour lesquels la programmation des travaux est en cours.

PDRES

Rapprocher les services des Réunionnais

Dans le cadre de la modernisation territoriale, les chantiers des premières maisons départementales débiteront sur les communes de Sainte-Marie, Saint-Leu. Dans l'attente de ces concrétisations, des solutions transitoires seront mises en œuvre notamment sur les communes du Tampon, Saint-Benoit, Plaine des Palmistes, Saint-Paul, Saint-Denis, Bras-Panon.

Néanmoins, des permanences sont organisées permettant de garantir la proximité des services. En 2021, à travers la programmation et les réalisations bâtementaires, il s'agira surtout de poursuivre le regroupement des services dans des lieux uniques, notamment sur Sainte-Marie, l'Etang Salé ou la Ravine des Cabris comme c'est déjà le cas pour une dizaine de maisons départementales (la Possession, le Port, les Avirons, Saint-Louis centre, Cilaos, Saint-Pierre centre, Saint-Joseph, Sainte-Rose, la Plaine des Palmistes, Bras Panon, Salazie, Saint-André ou Sainte-Suzanne).

Prise en charge globale de la famille

Le regroupement des services est en effet une condition essentielle pour favoriser une prise en charge globale des familles par les équipes d'action sociale et d'insertion du Département. Cette prise en charge commence par la mutualisation et le renforcement des fonctions d'accueil administratif et d'accueil social, ainsi que par le renforcement des articulations entre les services. En 2021, le déploiement et la structuration de l'accueil social dédié sera poursuivi et amplifié avec l'objectif de couvrir tous les territoires.

Prévention des situations de rupture

Le plus souvent, le recours aux droits sociaux ou à l'accompagnement des travailleurs sociaux intervient tardivement, après un accident de parcours éducatif, professionnel, familial ou financier, ou lorsque la famille ne voit pas d'issue à sa situation et s'enfoncé chaque jour un peu plus dans la précarité.

Le déploiement du travail social départemental en proximité doit également permettre de mieux repérer les situations les plus difficiles et de développer les relations de confiance qui permettront aux familles de prévenir les difficultés et de construire un projet de vie.

Dans ce cadre, les actions collectives initiées par les services sociaux et les services d'insertion du territoire sont essentielles. En 2021, ces actions seront particulièrement soutenues dans le cadre d'un plan d'action départemental couvrant l'ensemble du territoire.





OBJECTIF 2021

Démarrage des chantiers de Maisons Départementales

EN 2020

- Poursuite du plan global d'amélioration des conditions de travail
- Programmation des travaux liés à la modernisation territoriale et à la politique culturelle poursuivie
- Programmation des chantiers de casernes achevée, phase pré-opérationnelle démarrée.
- En matière touristique, l'aménagement de nos espaces notamment dans le cadre du COST, les pourcentages des travaux réalisés sont :
 - Gîte de Bélouve : 15 %
 - Gîte du Volcan : 15 %
 - Gîte du Piton des Neiges : 0 %

DÉVELOPPER, MAINTENIR ET VALORISER *le patrimoine immobilier*

Conduite des opérations de constructions neuves

La livraison du Collège Roquefeuil est prévue à la rentrée 2021.

Par ailleurs, les travaux de rénovation des collèges se poursuivent activement : Mille Roches, Gaudieux, Goulette,...

Le démarrage des chantiers du collège Gaston CROCHET et du gîte du Volcan est prévu en 2021.

Il en est de même concernant les chantiers de l'hôtel Rontaunay, caserne de Saint-Benoit, et les travaux de VRD sur le site de La Source.

Les études sur le site de Villèle entreront dans leur phase pré-opérationnelle.

Accompagnement de la modernisation territoriale

Au delà des opérations d'acquisition et des programmations de travaux en cours, les chantiers des premières maisons départementales débiteront sur les communes de Sainte-Marie, Saint-Leu.

Dans l'attente de ces concrétisations, des solutions transitoires seront mise en œuvre notamment sur les communes du Tampon, Saint-Benoit, Plaine des Palmistes, Saint-Paul, Saint-Denis, Bras Panon.

PDRES

Dans le cadre de la modernisation territoriale, l'acquisition en VEFA des tours administratives du Tampon, et le démarrage des travaux constituera une étape importante. L'inauguration du Collège de Roquefeuil, constitue un point d'orgue de l'année.

Conduite de travaux sur les bâtiments sociaux et médico sociaux

Le démarrage des travaux sur le Foyer de l'Enfance de Saint-Leu doit débuter, en même temps que les travaux sur le Foyer de l'Enfance de Terre Rouge se poursuivent. Le foyer de l'Enfance Nord Est connaîtra également une évolution de ses conditions d'accueil.

Plusieurs actions sont en cours de programmation dans le cadre du Plan de relance :

- Construction de Maison d'Accueil familial (MAF),
- Programmation d'EHPAD,
- Lieux de répit-repos,
- Structures dédiées aux adolescents,
- ...

Amélioration des conditions de travail

Les interventions se poursuivront axées sur la sécurisation des sites et les économies d'énergie.

Réalisation des interventions dans les collèges

Un programme important d'interventions au sein des collèges permettra de poursuivre la résorption des problématiques bâtimentaires, de restauration scolaire, et d'accessibilité.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Négawatt, les premières installations photovoltaïques devraient se concrétiser.

Construction des casernes

Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront tout au long de l'exercice sur les communes de Sainte-Suzanne, Sainte-Marie, Saint-Paul, Saint-Louis, et Le Tampon.





OBJECTIF 2021

Un laboratoire
d'innovation publique

EN 2020

Des premières réflexions ont été menées en 2020 sur le design usagers. S'appuyant sur l'expérience du plan séniors ou d'Agripéi qui ont fortement associé les futurs usagers à la définition de stratégies publiques, le Pass bien-être a poussé encore un peu plus loin cette logique en mobilisant des futurs bénéficiaires et professionnels dès la phase de conception de la plateforme d'inscription, puis tout au long de la mise en œuvre.

DÉVELOPPER

les services centrés usagers

Le laboratoire d'innovation publique

Un laboratoire d'innovation publique a pour objectif de favoriser l'émergence de projets innovants, en s'appuyant notamment sur l'expérience des agents de terrains et des usagers des services publics. Il a pour but de concevoir et prototyper des projets innovants, et d'expérimenter et diffuser de nouvelles manières de travailler, d'interagir avec les usagers, de définir les politiques publiques...

En 2021, le Département amorcera la constitution du laboratoire d'innovation publique en identifiant les ressources (transversales sur l'ensemble des services) pouvant contribuer aux missions du laboratoire et en poursuivant les travaux déjà amorcés, par exemple sur la transition écologique et solidaire, le Pass bien-être ou la définition du PST 2^e génération qui a associé les bénéficiaires du dispositif 2018 -2020 (communes et CCAS) lors d'ateliers dédiés.

Expérimentation du design centré usagers

Ce laboratoire d'innovation publique sera le support de réflexion pour renforcer la prise en compte des usagers dans nos politiques publiques. Ainsi, un à deux dispositifs d'aide seront identifiés et repensés pour davantage prendre en compte les parcours usagers. Ce travail sera mené à la fois par les directions volontaires pour expérimenter ces démarches et par le laboratoire d'innovation publique.

Accompagnement de la transformation numérique

Dans la lignée du design centré usagers, la collectivité engagera un plan de transformation numérique au service de la performance du service public. Cela signifie à la fois s'appuyer sur les outils numériques pour faciliter les démarches de nos usagers, développer / diffuser en interne des outils modernes et performants de travail collaboratif. Une vigilance particulière sera apportée à l'appropriation des usages numériques par nos publics.

Renforcement de l'utilisation et la valorisation des données

Aujourd'hui, le Département dispose d'un grand nombre de données, et en particulier d'un Système d'Information Géographique performant. En parallèle, de plus en plus de données sont disponibles auprès des partenaires publics et privés, notamment sous l'impulsion de l'ouverture des données, qui est à présent une obligation pour les structures publiques.

En 2021, de premières réflexions seront engagées pour renforcer la valorisation de nos données internes - dans le respect du RGPD - leur croisement avec les données externes, leur valorisation au service de l'aide à la décision (système d'information décisionnel) et leur partage avec le grand public.



le LAB de la transition

La Transition Ecologique et Solidaire passe par l'innovation (humaine, organisationnelle, numérique...) et l'expérimentation. Elle s'appuie sur un changement de posture vis-à-vis de notre environnemental, une révolution culturelle qui ne se décrète pas. C'est pourquoi il est proposé de créer un LAB de la transition, espace dans lequel l'ensemble des parties prenantes de la collectivité pourront proposer et mettre en œuvre des projets, avec un accompagnement méthodologique, des ressources, des espaces de réflexion... Ce Lab préfigure un laboratoire d'innovation publique appelé à devenir un incubateur de nouveaux projets.



III.

Un plan de relance ambitieux face aux défis de la crise sanitaire



ENGAGER

notre trajectoire écologique et solidaire



Le Département a engagé en 2020 sa Transition Ecologique et Solidaire. Cela s'est traduit par une large démarche d'évaluation et de concertation permettant d'aboutir, fin 2020, à l'adoption du Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire comprenant trois axes :

- **L'éco-exemplarité** de la Collectivité
- Le **pilotage et la conversion écologique** des politiques publiques du Département
- La **garantie de la solidarité écologique**, pour les publics prioritaires et pour les territoires et acteurs partenaires

La **concertation citoyenne** a eu lieu du 16 octobre au 16 novembre avec une plateforme citoyenne participative qui a recueilli près de 1000 contributions et l'organisation de 5 ateliers de concertation et 5 événements de proximité ayant réuni en tout plus de 300 personnes, malgré un contexte sanitaire compliqué.

Complété par un travail d'analyse et d'expertise, cette concertation a permis l'écriture du Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire, qui a vocation à être mis en œuvre en 2021.

sommaire

- 64** Pilotage de la Transition Écologique et Solidaire
- 66** Garantir la solidarité écologique



OBJECTIF 2021

Une TES pilotée

EN 2020

2020 est l'année de l'élaboration du Plan Départemental de la Transition Ecologique et Solidaire par le Conseil Départemental, suite à la mise en place d'un projet transversal en lien avec l'ensemble des services de la Collectivité, les partenaires majeurs du Département ainsi que la mobilisation citoyenne.

PILOTER

la Transition Écologique et Solidaire (TES)

Un Plan de Transition Ecologique et Solidaire piloté

Le Plan de Transition Ecologique et Solidaire est mis en œuvre grâce à l'application des méthodes de projet, avec une identification claire des responsables de chaque action, des revues de projet régulières, et un appui méthodologique et technique à l'ensemble des projets identifiés.

Un Plan de Transition Ecologique et Solidaire évolutif

Si une première version du PDTES est élaborée fin 2020, le plan d'action qui y est associé est nécessairement évolutif, en fonction du contexte, des opportunités de financement, de l'avancement des actions... Sur les mêmes méthodes qui ont présidé à son élaboration, le PDTES sera actualisé au fil de l'eau.

Il s'appuiera pour ce faire sur des outils permettant de faire connaître et communiquer largement sur le PDTES, mais également de continuer à recueillir les contributions de tous pour renforcer l'action départementale en la matière.

Un Plan de Transition Ecologique et Solidaire suivi et évalué

Les indicateurs définis dans le PDTES seront régulièrement renseignés et partagés, permettant ainsi de mesurer l'avancement des actions, mais également de mobiliser l'ensemble des acteurs en illustrant les réussites du projet.

Ces indicateurs serviront de base à des évaluations plus globales, permettant d'aider à la décision sur l'évolution du plan d'action présenté plus haut.

Les indicateurs feront ainsi l'objet d'une communication large en interne et externe au Département.



Un pilotage en mode agile

L'objectif d'éco-exemplarité conduit à la mise en place d'ateliers d'engagement des agents volontaires pour agir sur l'empreinte écologique de la collectivité. Participer à l'effort de transition écologique de la collectivité dans son fonctionnement, sa végétalisation, ses économies d'énergies, la réduction du plastique, la maîtrise de son empreinte carbone, la progression de la mobilité douce, l'ouverture à l'économie circulaire font partie des thématiques de la transition écologique pour lesquels des groupes projets ad hoc se constituent entre agents accompagnés par la facilitation et en méthode agile.

Ces agents, de tous horizons et sans distinctions hiérarchiques, définissent leur thématique d'engagement et déterminent ensemble le projet pour lequel ils souhaitent se mobiliser, de sa définition à sa réalisation jusqu' à la valorisation de son bénéfice écologique pour l'ensemble de la collectivité.

La dimension participative, inclusive et transversale des ateliers de l'éco-exemplarité font le pari de l'éco-responsabilité citoyenne des agents et de leur envie d'être acteur d'un meilleur «environnement» de travail comme moteur de la transition écologique de la collectivité dans son fonctionnement. La démarche innovante et circulaire permet d'envisager un renouvellement continu des groupes projets, des actions mises en œuvre pour une transition écologique interne constante et concrète où les réalisations des agents font les petits pas mesurable et acquis vers la maîtrise de notre empreinte environnementale.



OBJECTIF 2021

Une transition écologique partagée

EN 2020

Une concertation citoyenne a été organisée en 2020 autour de la transition écologique et solidaire. Les outils numériques ont été largement mobilisés grâce à une plateforme dédiée de recueil des idées pour un Département plus écologique. Des ateliers et événements ont également été organisés pour aller à la rencontre des citoyens.

GARANTIR

la solidarité écologique

Animation de la transition écologique à l'échelle du territoire départemental

Mobiliser l'ensemble de nos partenaires est indispensable à la réussite de la transition écologique et solidaire. En 2021, le Département poursuivra et renforcera ses partenariats avec les acteurs publics et privés.

La convention de partenariat avec la CINOR sur la thématique déchets sera mise en œuvre avec le lancement des premiers partenariats autour de l'éco-exemplarité de la collectivité départementale en matière de réduction et de tri des déchets, l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets issus de la restauration scolaire.

En outre, l'objectif est de signer une convention de partenariat avec l'ensemble des intercommunalités. Les sujets pourront être multiples : partenariats sur les filières agricoles et contre le gaspillage alimentaire, déchets, développement des énergies renouvelables... Le Département poursuivra son action en faveur de l'aménagement durable du territoire via l'Ecocité, dont le Département est membre, pour mettre en œuvre le seul projet d'écocité en outre-mer et milieu tropical.

Les acteurs privés, tels que les clusters, groupements et réseaux d'entreprises, seront également mobilisés pour optimiser les actions publiques et diffuser l'innovation privée au sein de nos politiques.

Une conférence territoriale de la transition écologique et solidaire sera organisée une fois par semestre pour faire le point sur l'ensemble des partenariats et l'avancement des actions conjointes.

La transition écologique et solidaire au bénéfice des publics les plus vulnérables

Le volet développement durable de l'amélioration de l'habitat sera renforcé pour associer amélioration de la qualité de vie à préservation de l'environnement, sur le volet assainissement individuel par exemple.

Sur le volet mobilité, il s'agira d'une part de réduire le besoin en déplacement via par exemple la dématérialisation des dispositifs départementaux, et l'accompagnement de nos publics victimes de la fracture numérique à mieux appréhender les outils informatiques.

D'autre part, la mobilité douce sera encouragée par le développement des voies cyclables et piétonnes sur les routes départementales. Le lien sera fait également avec le projet de recharge solaire des véhicules électrique, dont l'objectif ultime est qu'il puisse servir de base d'autopartage pour les publics en ayant besoin.

Enfin, les actions amorcées lors du confinement en matière de paniers fraîcheur et de circuits courts (AMAPéi) seront poursuivies pour garantir un approvisionnement en produits frais, locaux et biologiques aux populations les plus modestes, aux lieux d'hébergement des personnes âgées...



Le budget citoyen participatif pour une démocratie active

Un budget citoyen participatif pourra être expérimenté sur un territoire à définir, avec l'identification d'un budget, dont l'utilisation serait à définir par des citoyens en faveur d'actions écologiques : jardins partagés, verdissement, circuits courts, diminution des consommations d'énergie, mobilité douce...

De manière plus générale, il s'agira de définir un cadre d'intervention à la mise en place de budgets citoyens.



sigles et logos

ACI :	Ateliers et Chantiers d'Insertion
AIS :	Allocation Individuelle de Solidarité
APA :	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
ASLL :	Accompagnement Social au Logement Locatif
CAPA :	Chèque d'Accompagnement Personnalisé Alimentaire
CAPI :	Convention Annualisée du Programme d'Insertion
CDDI :	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDJ :	Conseil Départemental des Jeunes
DMTO :	Droits de Mutation à Titre Onéreux
EI :	Entreprise d'Insertion
EPLE :	Établissement Public Local d'Enseignement
FDAJ :	Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes
IAE :	Insertion par l'Activité Economique
MASP :	Mesures d'Accompagnement Sociales Personnalisées
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCH :	Prestation de Compensation du Handicap
PEC :	Parcours Emploi Compétences
PETREL (Plan) :	Priorités ET Rassemblement pour l'Emploi Local à La Réunion
PLF :	Projet de Loi de Finances
PPI :	Programme Pluriannuel d'Investissement
PST :	Pacte de Solidarité Territoriale
RRF :	Recettes Réelles de Fonctionnement
SAUT :	Service d'Accueil d'Urgence Temporaire
SDENEM :	Schéma Directeur des Equipements Numériques pour l'Enseignement et leur Maintenance
SDOSMS :	Schéma Directeur d'Organisation Sociale et Médico-Sociale
SPI :	Service Public de l'Insertion

**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**





Le Département aux côtés des Réunionnais